

BILAN ANNUEL 2021
PNA PIE-GRIECHE-A-TETE-ROUSSE
EN CORSE

RAPPORT 2021



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

CORSE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÀ DE CORSE

Uffiziu di l' Ambiente
di a Corsica
Office de l' Environnement
de la Corse

CRÉDIT PHOTO : ETIENNE CORNIEUX

BILAN ANNUEL 2021

PIE-GRIECHE-A-TETE-ROUSSE EN CORSE

Partenariat	<p>DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT Fabrice TORRE (fabrice.torre@developpement-durable.gouv.fr) EJ 2103314560 DU 07/07/2021</p> <p>OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE Gwenaëlle BALDOVINI (Gwenaelle.Baldovini@oec.fr) CONVENTION N°2021/26 DELIBERATION 2021/113 DU 27/09/2021</p>
Coordonné par	<p>CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE Siège Social : 871, ave de Borgo - Maison ANDREANI 20290 BORGGO Tél. : 04 95 32 71 63 Email : contact@cen-corse.org Site internet : www.cen-corse.org</p>
Année de rédaction	2022
Rédaction faite par	<p>Manon DUCRETTET (manon.ducrettet@cen-corse.org) Sébastien CART (sebastien.cart@cen-corse.org) Arnaud LEBRET (arnaud.lebret@cen-corse.org) Ludovic LEPORI (ludovic.lepori@cen-corse.org)</p>
Fonds de cartographiques	Licence IGN. Données fournies par la Collectivité de Corse (CDC)
Photographies	CEN Corse (sauf mention contraire)
Proposition de citations	Ducrettet, M., Lebret, A., Cart, S., Lepori, L., (2022). Bilan annuel 2021-PNA Pie-grièche à tête rousse en Corse. CEN Corse, DREAL Corse, OEC. 78 pp.

LISTE DES FIGURES

Figure 1. <i>Lanius senator badius</i> . Source : Etienne Cornieux	10
Figure 2 : Répartition de la Pie-Grièche à tête rousse - nominale et sous espèce- en Corse	16
Figure 3 : Répartition des carrés échantillonnés et localisation des PGTR	19
Figure 4 : Répartition des couples de pies-grièches sur le bastion de Lava	24
Figure 5 : Répartition des couples de pies-grièches sur le secteur de Capo di Feno	25
Figure 6 : Répartition de couples de pies-grièches sur le secteur d'Ajaccio hors bastion de population	26
Figure 7 : Prospection en plaine orientale dans le cadre de la pose de balises GLS sur des pies-grièches à tête rousse	32
Figure 8 : EPCI pour lesquelles au moins une observation de pie-grièche à tête rousse a été recensée (jeux de données CEN Corse, PNR, Antoine Leoncini)	43
Figure 9 : EPCI pour lesquelles au moins une observation de pie-grièche à tête rousse a été recensée (jeu de données OpenOBS)	44
Figure 10 : Données d'observations de pie-grièche à tête rousse sur les sites N2000 classés en Zone de Conservation Spéciale (nominale et sous espèce <i>badius</i>) d'après les bases de données historiques du CEN Corse (WNAT), la plateforme nationale SINP (OpenObs), la DREAL Corse	46
Figure 11 : Données d'observations de pie-grièche à tête rousse sur les sites N2000 classés en Zone de Protection Spéciale (nominale et sous espèce <i>badius</i>) d'après les bases de données historiques du CEN Corse (WNAT), la plateforme nationale SINP (OpenObs), la DREAL Corse.....	47
Figure 12 : Balade observation de la Pie Grièche à tête rousse sur Codole avec la classe de Monticellu en juin 2021.....	49
Figure 13 : Publication sur la protection de la pie-grièche à tête rousse le 08/01/2021.....	50
Figure 14 : Publication sur l'identification de la pie-grièche à tête rousse le 02/08/2021	51
Figure 15 : Publication sur l'écologie de la pie-grièche et les actions à réaliser en faveur de l'espèce le 08/03/2021.....	51
Figure 16 : Extrait de la newsletter du CEN Corse sur la pie-grièche à tête rousse	52
Figure 17 : Plaquette de sensibilisation réalisée dans le cadre du PNA mise en ligne le 27/07/2021..	52
Figure 18 : Article de presse sur la biodiversité du Reginu	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programmation des actions d'animation et de mise en œuvre en Corse dans le cadre du PNA pie-grièche en 2021	8
Tableau 2 : Fiche descriptive de la pie-grièche à tête rousse	10
Tableau 3 : Bilan 2020 du suivi de la reproduction sur Ajaccio.....	22
Tableau 4 : Synthèse des paramètres de reproduction pour les couples du bastion de Lava	23
Tableau 5 : Synthèse des paramètres de reproduction pour les couples du bastion de Capo di Feno	25
Tableau 6 : Matériel utilisé lors du programme	27
Tableau 7 : Identification des acteurs du PNA en lien avec les actions à effectuer pour la Corse	38
Tableau 8 : Liste des communes et communautés de communes identifiées à enjeux dans le cadre des groupes de travail gestion des habitats.....	44
Tableau 9 : Actions de sensibilisation à destination du grand public en 2021.	48
Tableau 10. Actions de sensibilisation à destination des scolaires en 2021.....	49

SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	7
2 Présentation de l'espèce	10
3 ACCOMPAGNER	11
3.1 Action I.2 – Animation du PNA COPIL national : Assurer la prise en compte des 4 espèces de pie-grièche au niveau national et local	11
3.2 Action I.2 – Animation du PNA COPIL régional : Assurer la prise en compte des 4 espèces de pie-grièche au niveau national et local	12
3.3 Action I.2 – Animation du PNA : groupe de travail « Gestion des habitats »/Action IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables	12
3.3.1 Mise en place d'un partenariat entre 3 Plans Nationaux d'Action : Milan royal, Tortue d'Hermann et Pie-Grièche à tête rousse.....	12
3.3.2 Animation du Groupe de travail gestion des habitats – volet agricole.....	13
3.3.3 Animation du groupe de travail gestion des habitats – volet urbanisme.....	13
3.4 Action I.3 – Animer les réseaux et diffuser les connaissances : gestion des bases de données et SIG	14
4 CONNAITRE.....	15
4.1 ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Inventaires régionaux.....	15
4.2 ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi de la reproduction sur Ajaccio	19
4.3 Suivi télémétriques de couples de pie-grièche en lien avec l'action V Initier des axes de recherche pour mieux connaître les raisons du déclin et y remédier – télémétrie.....	26
4.4 Comportements, interactions intraspécifiques, interspécifiques et prédatations :	33
5 PROTÉGER.....	37
5.1 Action I.2/Action IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables.....	37
6 VALORISER.....	48
6.1 Action 5.1 – Sensibiliser les publics cibles : actions de sensibilisation et outils de communication.....	48
7 Conclusion	54
7.1 Recensement des couples sur la Plaine Orientale	54
7.2 Suivis des couples sur le grand Ajaccio	55
7.3 Risques liés à la manipulation de l'espèce en période de reproduction.....	57
8 PERSPECTIVES.....	57

8.1	Une feuille de route régionale sur 5 ans pour le Plan National d'Action.....	57
8.2	Programmation 2022	57
BIBLIOGRAPHIE.....		61
9	ANNEXE	63
9.1	ANNEXE 1 Tendance évolutive des populations de Pie-Grièche à tête rousse en France - Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (Taysse 2021)	63
9.2	ANNEXE 2 Codes Atlas des oiseaux nicheurs. Critères de nidification.....	64
9.3	ANNEXE 3 Résultats de la prospection régionale en plaine orientale	65
9.4	Annexe 4 Tableaux du détail de la reproduction bastion Lava 2020/2021 :.....	67
9.5	ANNEXE 5 Tableaux du détail de la reproduction bastion Capo di Feno 2020/2021.....	72
BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER.....		77
RÉSUMÉ.....		78

1. CONTEXTE

La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) est une espèce méditerranéenne. Il est ainsi remarquable de constater que la majeure partie de son aire de nidification se superpose à l'aire de l'olivier *Olea europea*, arbuste cultivé à répartition largement artificielle, mais caractérisant bien la limite de climat méditerranéen. Il existe deux sous-espèces (fiche descriptive tableau 1) :

- La sous-espèce *L. s. badius* peuple les îles de la Méditerranée occidentale (Corse, Ile Baléares et Sardaigne).
- La sous-espèce *L. s. niloticus* niche dans la partie orientale de l'aire (Moyen-Orient).

En France, cette pie-grièche est représentée par la forme nominale sur le continent et la sous-espèce *L. s. badius* en Corse. L'île a donc une grande responsabilité sur les connaissances de cette sous-espèce et sa conservation.

Les populations de Pie-grièche à tête rousse sont en déclin, ce qui en fait une espèce fragile. La Pie-grièche à tête rousse est classée « de préoccupation mineure » sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN ; évaluation 2017), et « quasi menacée d'extinction » sur la liste rouge nationale (évaluations de 2016).

Cette espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE et figure en annexe II de la Convention de Berne. La Pie-Grièche à tête rousse bénéficie également d'une protection nationale selon les arrêtés du :

- 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

1. Les programmes de conservation en faveur de la pie-grièche à tête rousse

Face à l'effondrement des populations de Pie-grièche en France mais également dans le reste de l'Europe, un Plan National d'Action multi-espèce : Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à poitrine rose et Pie-grièche grise a été initié (2014-2018). Achevé en 2018, ce plan a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation en 2020. Les inventaires réalisés depuis 2010 sur 13 secteurs lors du précédent PNA ont identifié 9/13 secteurs pour lesquels la tendance des populations de Pie-Grièche est à la décroissance (annexe 1). L'objectif est donc d'initier un deuxième PNA orienté multi-espèce et intégrant potentiellement la Pie-grièche écorcheur. Une première proposition de PNA a été rédigée et soumise au ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

2. Coordination des actions en faveur de la pie-grièche à tête rousse en Corse dans le cadre du Plan National d'Action

Le CEN Corse intervient dans le cadre du Plan National d'Actions dédié à cette espèce, dont il a l'animation de la déclinaison régionale du PNA Pie-grièche à tête rousse (Linossier 2019). Les actions sont multiples : effectuer un état des lieux de la population de Pie-grièche à tête rousse, veille écologique sur les zones à enjeux, ainsi que l'orientation des mesures de gestion et protection. Les

actions des prochaines années sont regroupées au sein des 4 objectifs spécifiques et déclinées sous 11 fiches actions (Tableau 2).

Le présent rapport porte à connaissance les actions engagées par le CEN Corse dans le cadre du PNA Pie-grièche à tête rousse au cours de l'année 2020.

Tableau 1 : Programmation des actions d'animation et de mise en œuvre en corse dans le cadre du PNA pie-grièche en 2021

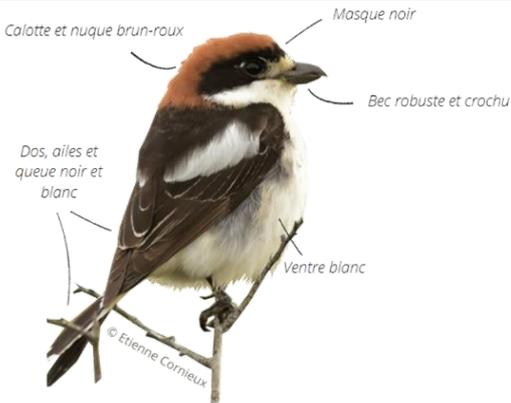
Objectifs	
<p>Les actions des 5 prochaines années sont regroupées au sein des 4 objectifs spécifiques suivants et déclinées sous 11 fiches actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prise en compte des Pies –Grièches au niveau national et local, 2. Renforcer la protection des Pies-Grièches, 3. Initier des axes de recherche 4. Communication <p>Cette fiche concerne l'animation du PNA au niveau régional et la coordination avec l'animation au niveau national.</p>	
Actions 2021 Mise en œuvre	Actions 2021 Animation
<p>ACTION II.2/IV 5 Mieux connaître les populations de la Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise et Pie-grièche méridionale : répartition, effectifs et tendances</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dynamique de population - suivi des Bastions de population -Ajaccio, <p>Cette année 10 territoires supplémentaires ont été recensés pour un même effort de prospection. Il est donc nécessaire de maintenir le suivi sur Ajaccio afin de confirmer l'installation de ces couples sur le secteur.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Prospection régionale (Plaine Orientale), spécifier un étalement potentiel de l'action sur 2 ans à la vue de l'étendue de la zone de prospection <p>La prospection régionale a été effectuée sur 40 carrés de 2kmx2km. Le secteur de la PO représente 117 carrés de 2kmx2Km donc l'effort de prospection a été réalisé sur 34 % de la PO. Aucun bastion de population n'a été identifié. La densité en couple est très faible. D'autres experts font le constat d'une faible densité de couples sur la PO voire d'une disparition de territoires. Il ne nous</p>	<p>ACTION I.2 Animation régionale du PNA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du COFIL régional <p>Participation au COFIL national, échanges avec les acteurs nationaux</p> <p>Echanges au sujet du protocole avec le GOR, envoi du rapport PNA PGTR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des livrables à l'échelle régionale et nationale : rédaction du rapport d'activité annuel avec l'ensemble des actions réalisées au niveau régional (CEN et partenaires du PNA) et envoi de ce rapport aux membres du COFIL et au coordinateur national) - Mise en place d'une feuille de route, priorisation des actions et planning prévisionnel jusqu'en 2023 <p>ACTION I.3 Alimenter la base du SINP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission des données au coordinateur régional et national <p>Pour l'instant données transmises pour 2020 au format SINP à réaliser pour 2021</p> <p>ACTION IV. 2/IV 4 /IV 6 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de</p>

<p>paraît pas pertinent de reconduire la prospection sur la PO.</p> <p>3. Suivi GLS et analyses génétiques des individus équipés cofinancement labo/programme personnel Frédéric Jiguet</p> <p>Cette action a été effectuée.</p> <p>ACTION IV. 2/IV 4 /IV 6 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <p>4. Contact des différents acteurs, partenariat avec ZPS N2000 pour la mise en place de contrat MAEC</p> <p>Même constat que pour le MR</p> <p>5. Connaître/sensibiliser les propriétaires/exploitants des terrains hébergeant des nids = courrier aux propriétaires et relai auprès des communautés des communes</p> <p>Cartographie réalisée pour l'identification des communes, communautés de communes pour lesquelles nous disposons de données.</p> <p>Action VI.1 Développer la communication/sensibilisation sur les PG</p> <p>6. Création d'outils de communication</p> <p>7. Communication et sensibilisation auprès des scolaires,</p> <p>8. Interventions grand public</p>	<p>restauration d'habitats favorables</p> <p>1. Animation des groupes de travail sur les problématiques « gestion des habitats » et « aménagement »</p> <p>Le GT volet agricole a eu lieu. Le GT urbanisme a été effectué en février, les EPCI à enjeux ont été officiellement convoqués.</p> <p>2. Contact des différents acteurs, partenariat avec ZPS N2000 pour la mise en place de contrat MAEC</p> <p>Même constat que pour le MR parfois plus difficile en raison de la détectabilité de l'espèce qui n'en fait pas une espèce commune dans le paysage corse pour le grand public</p> <p>ACTION IV 4./IV 6. Intégrer la problématique PGTR dans la politique de préservation des paysages</p> <p>Relecture du cahier des charges MAEC pour une meilleure prise en compte des enjeux PGTR</p>
---	---

2 Présentation de l'espèce

2.1 Fiche d'identité de l'espèce

Tableau 2 : Fiche descriptive de la pie-grièche à tête rousse

Classification ESPECE AUTOCHTONE	
<ul style="list-style-type: none"> • Règne : Animal • Embranchement : Vertébrés • Ordre : Passériformes • Famille : Laniidés • Genre : Lanius • Espèce : <i>senatorbadius</i> • Espèce migratrice transsaharienne 	
<p>Figure 1. <i>Lanius senator badius</i>. Source : Etienne Cornieux</p>	
Description	
<p>A peine plus grande que la Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>, la Pie-grièche à tête rousse est un passereau de taille moyenne, à la silhouette de petit rapace en miniature. Elle est facilement identifiable à son "bonnet" roux et à sa gorge et son ventre immaculés. Son front est traversé par un large bandeau noir (d'où le surnom de "bandit masqué", donné aux pies grièches). Le manteau est noirâtre, avec le croupion blanc et un grand V blanc dessiné par un petit miroir blanc sur les rémiges et les scapulaires. En France, cette pie-grièche est représentée par la forme nominale sur le continent et la sous-espèce <i>L. s. badius</i> en Corse. La Pie-grièche à tête rousse de Corse, <i>Lanius senator badius</i> se caractérise surtout par l'absence plus ou moins évidente du miroir blanc à la base des rémiges primaires. Cette zone blanche a tendance à manquer complètement chez la femelle, alors qu'elle subsiste souvent, mais très discrètement chez les mâles. Cette sous-espèce présente un bec plus épais.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 19 cm • Envergure : 30 cm • Poids moyen : 34 à 45 g 	
Habitat	
<p>En Corse, elle fréquente des milieux humides (abords de ruisseaux et d'étangs), des prairies artificielles, des vergers et parfois des lisières de forêts, ainsi que des bois clairs autour du golfe d'Ajaccio (Fig. 2). Elle dépasse rarement les 800 mètres d'altitude.</p>	
Alimentation	
<p>La Pie-grièche à tête rousse est essentiellement insectivore. Elle chasse à l'affût, à partir de postes de 1,5 à 5 mètres de hauteur. Elle prélève la majorité de ses proies au sol, plus rarement en vol. Les années où les populations de hannetons sont très importantes, ils sont aussi consommés en quantité non négligeable. Les insectes coprophages de différents ordres (Coléoptères, Hyménoptères, Orthoptères...) constituent une bonne partie de son alimentation. Cela montre le lien de cette Pie-grièche avec le bétail, duquel dépendent ses proies. Quelques vertébrés sont aussi au menu, en particulier des micromammifères voire des grenouilles, des orvets ou des passereaux, que l'on retrouve dans les lardoires.</p>	

Cycle de vie	Reproduction
<ul style="list-style-type: none"> • Parade et fixation au site de nidification : fin avril/mai • Ponte : mai-juillet • Couvaison : 14 à 18 jours • Eclosion : asynchrones sur 2 ou 3 jours • Elevage au nid : 14 à 18 jours • Nourrissage des jeunes : 45 jours • Migration : fin juillet début août 	<p>La construction du nid se fait à l'initiative du mâle, généralement deux à sept jours après l'installation dans le territoire. Le nid est terminé en quatre à six jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille de pontes : de 4 à 6 œufs • Nombre de pontes : 1 avec pontes de remplacement possible
Statut de protection	
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau International (Annexes 2 convention de Berne et convention de Bonn) • Niveau National (Arrêté du 29 octobre 2009 et du 6 janvier 2020) 	
Menaces	
<p>Destruction d'habitat (dégradation, artificialisation des terres agricoles), Développement de l'agriculture industrielle - disparition de sa ressource alimentaire (intrants chimiques, produits vétérinaires, intensification des prairies), fermeture milieu (déclin du pastoralisme ou changement des pratiques agricoles), conditions météorologiques en période de reproduction (construction nid et couvaison). En migration et hivernage, cette espèce fait l'objet de prélèvements, notamment à Malte et en Afrique du Nord.</p>	

2.2 Répartition et effectifs de la pie-grièche à tête rousse en Corse

2.3 Tendances d'évolution en Corse

3 ACCOMPAGNER

Les actions d'accompagnement des acteurs identifiés dans le cadre du PNA pie-grièche à tête rousse sont conjointement réalisées avec le PNA milan royal. Ainsi, elles ne seront pas toutes détaillées dans ce rapport. Le lecteur est invité à consulter le bilan régional du PNA Milan royal 2021 (Ducretet et al. 2021).

3.1 Action I.2 – Animation du PNA COFIL national : Assurer la prise en compte des 4 espèces de pie-grièche au niveau national et local

Le premier PNA pie-grièche étant terminé, les différents acteurs régionaux ne se sont donc pas réunis autour d'un COFIL national en 2021. En revanche le bilan national a été publié et est disponible au lien <https://cdnfiles1.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/documents/BilanNationalPNAPG.pdf> ainsi que sur la plateforme osmose. La mise en œuvre et l'animation du PNA étant décalée par rapport au national, il n'est pas possible d'intégrer les données d'inventaires ainsi que les actions d'animation au bilan national. Ainsi le bilan national de fin de PNA rédigé en 2020 est incomplet. Toutefois le bilan régional de 2020 a été envoyé aux collègues du Groupe Ornithologique du Roussillon suite à des échanges au sujet des protocoles standardisés mis en œuvre dans le cadre du PNA.

Le précédent PNA a identifié 8 régions pour lesquelles la mise en œuvre et l'animation du PNA étaient indispensables : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le bilan de ces régions fait état d'une aire de répartition en décroissance associée à un déclin des populations du nord-est, de l'Occitanie. En Corse nous n'avons pas pu clarifier cette tendance en raison d'un décalage de 5 ans dans la mise en œuvre et l'animation de ce PNA. L'état de conservation des populations de pie-grièche est très défavorable à l'échelle nationale. Les délais de rédaction et de validation du second PNA pie-grièche permettront de rattraper le retard en région corse. Il est primordial que la région corse soit pleinement intégrée et synchrone dans l'animation et la mise en œuvre du second PNA pie-grièche afin de bénéficier des retours d'expérience du réseau national et participer aux synthèses nationales concernant les enjeux identifiés et les priorités d'actions.

3.2 Action I.2 – Animation du PNA COPIL régional : Assurer la prise en compte des 4 espèces de pie-grièche au niveau national et local

En 2021, aucun COPIL régional n'a eu lieu. Il a été choisi de renforcer les actions de protection et de gestion des habitats favorables en réalisant 4 groupes de travail impliquant les acteurs agissant sur l'aménagement du territoire et la gestion des espaces naturels. Les actions étant nombreuses et les budgets restreints il paraît plus judicieux de réaliser un COPIL régional tous les deux ans. Le COPIL régional aura lieu en 2022 et aura pour objectifs notamment le bilan des actions mais aussi la validation de la carte de sensibilité établie sur le secteur Ajaccien.

3.3 Action I.2 – Animation du PNA : groupe de travail « Gestion des habitats » /Action IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables

3.3.1 Mise en place d'un partenariat entre 3 Plans Nationaux d'Action : Milan royal, Tortue d'Hermann et Pie-Grièche à tête rousse

Les habitats favorables au Milan royal sont des mosaïques de bocages, maquis bas, boisements, campagnes ouvertes avec bosquets, oliveraies. Or ces habitats sont aussi favorables à la Tortue d'Hermann et à la Pie-Grièche à tête rousse faisant toutes deux l'objet d'un Plan National d'Action.

Les menaces principales pour les 3 espèces à l'échelle régionale sont :

- La modification d'habitat et la destruction d'habitat

Urbanisation, incendie, fermeture milieu - déclin du pastoralisme ou changement des pratiques agricoles ; disparition des haies, buissons et arbres isolés

- La mortalité

Destruction d'individus, empoisonnement secondaire - Contamination chimique

Pratiques agricoles et forestières défavorables, produits vétérinaires pour le traitement parasitaire du bétail, pesticides vergers, raticides

- Les prélèvements d'individus et introduction d'espèces exotiques spécifiquement pour la tortue d'Hermann

Le CEN Corse étant identifié comme l'animateur régionale du Plan National d'action pour ces trois espèces, il a donc été mis en place une animation et une mise en œuvre commune à ces trois

espèces concernant les menaces pesant sur leurs habitats ainsi que les risques de mortalités en lien avec de mauvaises pratiques de gestion. Un document explicitant la constitution de ces groupes de travail est disponible sur la plateforme OSMOSE. Pour toute question relative aux Plans Nationaux d'Action en faveur du Milan royal et de la Pie-Grièche à tête rousse, Manon Ducrettet (manon.ducrettet@cen-corse.org) est l'interlocutrice au CEN Corse, tandis que pour les questions relatives au Plan National d'Action en faveur de la Tortue d'Hermann, Marie-Paule Savelli (mariepaul.savelli@cen-corse.org) est l'interlocutrice au CEN Corse.

L'objectif est d'accompagner les acteurs du territoire qui peuvent avoir un effet direct ou indirect sur la conservation des habitats et des espèces : restauration, gestion, modification ou encore destruction. Quelle que soit l'échelle d'action, il est nécessaire de :

- Porter à connaissance la réglementation en amont des plans/programmes ou des projets d'aménagement
- Réaliser et diffuser des outils d'aide à la décision et des guides de bonnes pratiques adaptés aux enjeux en Corse et en cohérence avec les financements disponibles
- Mener une réflexion sur une démarche régionale en raison de la multitude d'acteurs impliqués (arbre de décision permettant à n'importe quel acteur de s'identifier et de suivre une démarche conforme à la prise en compte des espèces PNA)

Le groupe de travail aménagement a pour objectif la prise en compte des espèces à PNA dans les documents de planification communaux (PLU), intercommunaux (SCoT, plans locaux de protection contre les incendies, etc.) ou régionaux (PADDUC, PFFENI, etc.), tandis que le groupe de travail sur la gestion des habitats a pour objectif de proposer des outils concrets à l'échelle d'un projet, que ce soit pour des projets immobiliers, agricoles ou forestiers. Ce groupe de travail gestion des habitats a donc été décliné en trois volets : agricole, forestier et urbanisme

3.3.2 Animation du Groupe de travail gestion des habitats – volet agricole

L'ordre du jour, les invités et les conclusions du groupe de travail sont disponibles dans le bilan du PNA Milan royal (Ducrettet et al. 2021). Ce groupe de travail a été initié afin de renforcer la collaboration avec les acteurs locaux concernés par la problématique agricole de gestion des habitats. Il s'est tenu le 13 décembre 2021. Le compte rendu a été envoyé aux participants le 22 décembre 2021 pour validation. La moitié des personnes invitées étaient absentes, le compte rendu de réunion validé leur a été transmis directement par email dans le cadre d'une demande spécifique. Par ailleurs comme tout document relatif au Plan National d'Action, les acteurs identifiés dans le cadre du PNA ont accès à l'ensemble des documents via la plateforme OSMOSE.

3.3.3 Animation du groupe de travail gestion des habitats – volet urbanisme

L'ordre du jour, les invités et les conclusions du groupe de travail sont disponibles dans le bilan du PNA Milan royal (Ducrettet et al. 2021). Ce groupe de travail a été mis en place afin d'initier une démarche régionale impliquant les services instructeurs (délivrant permis de construire, autorisations de défrichement, autorisations environnementales) dans le cadre des projets de construction. Il est nécessaire de renforcer la collaboration avec les acteurs locaux concernés par la problématique de gestion des habitats dans un contexte de consommation d'espace par extension des zones urbaines. Les services urbanismes des communes identifiées comme bastion de population pour une des trois espèces au moins, et/ou comme zone de dortoirs pour le Milan royal ont été invitées au groupe de travail. Ce groupe de travail s'est tenu le 27 février 2022. Le compte rendu a été rédigé et est en cours de validation. La majorité des bureaux d'étude invités étaient présents,

ainsi qu'une partie des services instructeurs de demandes de permis de construire (DDT). Malgré les enjeux écologiques certains identifiés en corse, les services d'urbanismes des EPCI étaient absents.

3.4 Action I.3 – Animer les réseaux et diffuser les connaissances : gestion des bases de données et SIG

Les données issues d'inventaires réalisés par le CEN Corse sont transmises à la DREAL Corse et intégrées à la plateforme régionale SINP : géonature. La déclinaison régionale du PNA pie-grièche en corse (Linossier 2019) fait état d'un manque de connaissance sur les populations en corse, aucune mise à jour de l'effectif n'a été réalisé depuis plus de vingt ans. Ainsi, il est primordial que toute donnée collectée dans le cadre d'une étude scientifique, étude d'impact ou observation personnelle puisse être réceptionnée par le CEN Corse afin de réaliser un bilan des secteurs sous prospectés, ou d'identifier des secteurs à enjeux de conservation. Lors des groupes de travail il a été rappelé la nécessité aux bureaux d'étude de téléverser leurs données sur dépotbio. Suite à une extraction des données de : Faune – France, OpenOBS, OGREVA et La base de données du PNRC et du CEN Corse, les données de localisation hors suivi de bastion de population et intégrées au SINP pour la corse sont de 305 observations dont 33 observations pour lesquelles seul le carré kilométrique est spécifié. Une demande de données aux différents producteurs de données du territoire a été effectuée, sans grand succès. La centralisation des données sur OpenOBS engendre un délai de plusieurs mois voire années avant que la donnée soit accessible, en l'absence d'une plateforme régionale il est primordial d'effectuer des extractions régulières sur les plateformes de producteurs de données avifaune telles que Faune - France. Le CEN Corse sollicite aussi régulièrement les gestionnaires de geonature en corse pour l'accès aux données.

Jusqu'en 2020 les données d'observations produites par le CEN Corse sont des données opportunistes relevées lors d'inventaires naturalistes ou dans le cadre de l'atlas des oiseaux nicheurs. A partir de 2020, des inventaires spécifiques à la pie-grièche ont été mis en place selon :

- Un protocole par transect routier (Lepori et al. 2021) pour la prospection régionale
- Un protocole de suivi de dynamique de population pour le bastion de population ajaccien

Les données issues de ces deux protocoles ont été transmises à la DREAL Corse pour être intégrées à geonature. L'indicateur de mise en protection d'un secteur est la position du nid, ainsi le CEN Corse veille à ce que les services instructeurs de l'état en charge de la protection de la biodiversité, de l'instruction de dossier entraînant de la consommation de surface disposent des données d'inventaires du CEN Corse. Toutes les données historiques du CEN Corse ont donc été téléversées à la DREAL Corse. En l'absence d'une base de données régionale, il a été acté des transferts de fichiers de données sous format shapefile aux services de l'état en charge de l'instruction de dossiers pouvant occasionner des actions de gestion ou consommation de l'espace. Toutefois cette solution est peu pérenne et peut engendrer des doublons. Il paraît plus adapté de mettre en place un flux WFS à accès restreint afin que les services puissent consulter via georchestra les données du CEN Corse.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation des PNA, les agents agropastoraux de la chambre d'agriculture et de l'ODARC, les agents de l'OFB ont été sollicités comme sentinelle afin de densifier les données opportunistes à l'échelle régionale. Un formulaire de diagnostic écologique a donc été créé et est disponible sur OSMOSE. Les données récoltées seront validées par le CEN Corse avant d'être téléversées à la DREAL.

Enfin, la DREAL Corse a mis à disposition des animateurs PNA régionaux une plateforme de diffusion des connaissances citée précédemment : OSMOSE. Le CEN Corse dans le cadre de l'animation veille donc à téléverser : les comptes rendus de groupe de travail, les présentations utilisées lors des formations/bilans régionaux et nationaux, les feuilles de route des PNA, les plaquettes de sensibilisation, les travaux historiques du CEN Corse. Cet outil semble peu pris en main par l'ensemble des acteurs, une formation à la prise en main de cet outil paraît nécessaire afin que les acteurs consultent régulièrement la plateforme OSMOSE. Le CEN Corse pourra réaliser des rappels de diffusion des documents.

4 CONNAITRE

Des protocoles pour les inventaires, les suivis, les études et les enquêtes nationales ont été préconisés lors de la rédaction du PNA pie-grièche. Les protocoles fournis avec le PNA sont stratifiés et distinguent les zones à prospecter et les bastions de population. Pour les bastions, l'effort de prospection est plus important car il consiste à tendre vers l'exhaustivité sur la zone entière avec une distinction couple/individus isolé.

4.1 ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Inventaires régionaux

4.1.1 Définir les zones à prospecter

Les inventaires régionaux dans les zones à enjeux sont prioritaires puisque l'historique des présences de la PGTR *badius* a permis de mettre en évidence des efforts de prospections inégaux à l'échelle de la Corse (Linossier 2019) avec des secteurs à habitats favorables pas ou sous prospectés. Le secteur proposé à caractère prioritaire pour l'inventaire régionale en 2021 est la Plaine Orientale, secteur a priori favorable à la pie –Grièche à tête rousse sous prospecté et soumis à un accroissement des pressions anthropiques (changement d'occupation du sol, urbanisation, industrialisation de l'agriculture...).

Objectifs :

- Mettre à jour l'estimation de l'effectif nicheur régional faisant état de 400 à 700 couples
- Déterminer les caractéristiques de l'habitat favorable à la PGTR

4.1.2 Protocole pour le suivi des populations nicheuses dans les zones à enjeux – mesurer la tendance d'évolution de populations nicheuses à moyen/long terme

Comme préconisé dans le PNA, une grille de 2kmx2km a été appliquée au niveau de la Plaine Orientale en prenant en considération les zones de Biguglia à Ghisonaccia et la bande littorale afin de privilégier les milieux ouverts et éviter les zones de maquis denses. Chaque carré a été filtré selon le critère de 50% d'habitat favorable. Les habitats favorables retenus sont ceux présentés dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Pie-grièche à tête rousse. La zone d'étude de la Plaine Orientale couvre donc une maille de 130 carrés (Figure 2 maille bleue) dont 6 avec présence avérée de la sous-espèce *badius* (2018/2019/2020) et 6 carrés avec présence de l'espèce nominale (2012/2014/2018). Un tirage au sort de 30 carrés à prospecter a été réalisé sur l'ensemble des 130 carrés couvrant le secteur de la Plaine Orientale.

Il est possible ensuite de découper ces mailles en carrés ou en transects en fonction de la zone prospectée. Ces transects/points seront établis par connaissance historique des secteurs et d'après l'occupation des sols en amont du terrain. Le suivi consiste à réaliser les itinéraires en voiture avec des arrêts de 5 minutes tous les 500m dans les secteurs semi-ouverts. Lors de chaque prospection, effectuée par beau temps, toutes les autres espèces contactées devront être renseignées afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes sur ces habitats. Ces trajets seront reportés et conservés dans un souci de reproductibilité.

/!\ il s'agit de recenser les oiseaux VUS et pas uniquement entendus

Les Pies – Grièches arrivant en 2 groupes, il est préconisé afin d'effectuer un suivi précis de réaliser a minima 2 passages sur les transects. D'après les premiers retours de terrain en 2020, les périodes de prospections ont été adaptées au contexte régional. Le premier passage aura lieu sur la période du 03 au 20 avril et le deuxième passage du 25 Mai au 05 Juin.

Pour chaque point de contact, il sera renseigné (Lepori et al. 2021) :

- Le statut reproducteur de l'oiseaux selon le code Atlas, des informations complémentaires à ce code Atlas pourra être apportées dans la case commentaire de la fiche relevé
- La typologie des habitats/territoires autour de l'observateur
- Les indices renseignant les pressions humaines
- Les interactions inter-spécifiques

Les indicateurs émanant de ce suivi sont donc : un indice de reproduction selon le code Atlas et les autres indices permettant de discriminer le statut reproducteur à spécifier dans les commentaires, typologie des habitats/territoires de chasse, phénologie, pressions humaines et interactions spécifiques

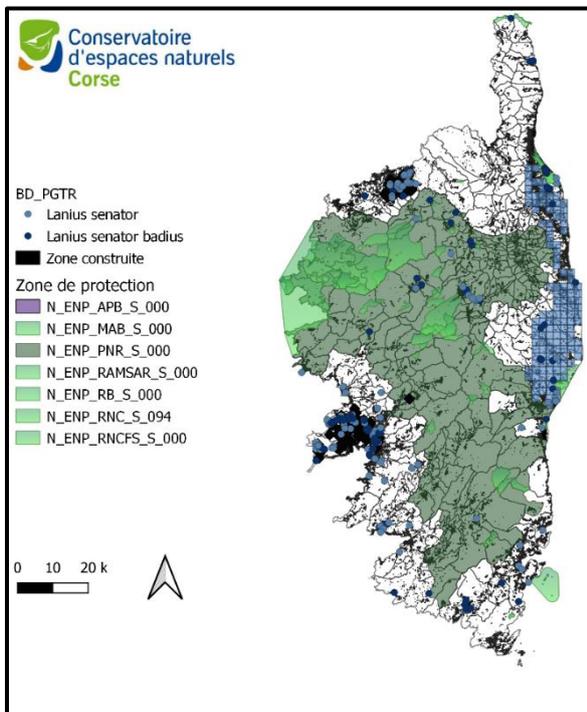


Figure 2 : Répartition de la Pie-Grièche à tête rousse - nominale et sous espèce- en Corse

4.1.3 Résultats

Deux passages ont été réalisés sur chaque carré prospecté. Quatre jours à deux personnes ont été nécessaires (équivalent 8 jours) pour réaliser l'inventaire sur les carrés échantillonnés. Deux carrés n'ont pas pu être prospectés en raison de l'absence d'accès routier à l'intérieur de ces zones. Toutes les routes carrossables présentes dans les carrés ont été parcourues. Les arrêts ont été effectués tous les 500 mètres comme prévu dans le protocole.

Au total 6 couples et 7 individus ont été localisés lors de cette prospection sur les 28 carrés (Figure 3).

Les secteurs présentant des couples/individus et les comportements observés sont décrits comme suit :

- ✓ **Carré n°1** sur la commune de Ghisonaccia : une PGTR apparemment seul, était perché sur un fil PTT au bord de la D344 au niveau d'un lotissement, au lieu-dit St Antoine. Probablement en activité de chasse, elle a ensuite rejoint des champs derrière les maisons à l'ouest de sa position. L'habitat du secteur est agricole avec principalement des vergers et des vignes. Le cours d'eau Fium'orbu est tout proche. C'est un oiseau vu lors du second passage à la date du 26 mai 2021. Elle n'avait pas été notée lors du premier passage.
- ✓ **Carré n°6** sur la commune de Giuncaghju : Deux couples de PGTR ont été localisés au bord de la T50 au lieu-dit Frassiccia. Les deux couples ont été observés lors du premier et du second passage, respectivement le 05 mai et le 26 mai 2021. Les territoires de ces couples sont relativement proches entre eux, environ 100 à 200 mètres de distances. L'habitat des territoires se compose d'un verger d'abricotier à proximité du Tavignanu, d'une chênaie à chênes lièges et de prairies pâturées par des brebis. Des observations de passage de proies et d'autres interactions entre mâles et femelles ont été réalisées laissant penser à une reproduction probable pour ces deux couples.
- ✓ **Carré n°11** sur la commune de Linguizzetta : Sur ce carré trois couples et un individu isolé ont été localisés. En marge du carré un autre individu isolé a été observé. Au premier passage (05 mai) trois couples ont été observés sur un secteur de prairies pâturées par des vaches et des chèvres, entrecoupées de bosquets, de haies et un petit cours d'eau. Ces couples étaient assez proches l'un de l'autre, de 70 à 100 m de distance. Au second passage (26 mai) deux couples ont été revus mais pas le troisième. Lors du premier passage des comportements de transport de proies et d'apport de matériaux ont pu être observés, laissant penser à une reproduction probable pour ces couples. A noter lors du deuxième passage, la localisation d'au moins 6 individus de pie-grièches écorcheurs (*Lanius collurio*). Les individus isolés, ont été observés au premier et au second passage, correspondant probablement à une occupation territoriale (Critère de nidification 4 du code de l'Atlas des oiseaux nicheurs) (description des critères en annexe 1).
- ✓ **Carré n°13** sur la commune de Linguizzetta : Un mâle isolé de l'espèce nominale Senator a été observé le 26 mai. Il n'avait pas été observé lors du premier passage. Il chassait au bord d'un champ récemment moissonné, posté sur un fil PTT.
- ✓ **Carré n°24** sur la commune de Penta di Casinca : Deux couples ont été localisés sur ce secteur. C'est une zone agricole, où alterne maraîchage, arboriculture et élevage ovin principalement. Un couple a été localisé au bord d'une petite route menant vers des exploitations. Le nid a été

découvert dans un verger de kiwi. Ce couple a fait l'objet d'une capture pour pose GLS (cf paragraphe 3.3). L'autre couple, pas très éloigné du premier à environ 350 mètres, a été localisé un peu plus en retrait du bord de route au niveau d'un roncier qui délimite un verger de clémentinier. Au premier passage les deux individus ont été observés pour ce couple et un seul individu a été observé lors du second passage. Dans ce cas, la reproduction est probable.

- ✓ **Carré n°27** sur la commune de Lucciana : 1 individu a été observé au sein du carré et un couple en marge de celui-ci. L'individu isolé a été localisé en bord de route D107 posté sur un fil électrique le 09/06/2021. Il a été vu transportant une proie vers un verger. Une autre observation d'un individu a été réalisée en juillet (observation de Manon Ducrettet) non loin du secteur de la première observation. Présence probable d'un territoire. L'habitat se compose de prairies de fauches, de vergers et de lotissements...
Pour le couple en marge du carré, il a été observé au bord de la route D210. Les oiseaux étaient posés sur un robinier faux-acacia le long de la voie ferrée. Un transport de proie a été observé vers le haut de l'arbre où le nid a probablement été établi. Des champs pâturés par des brebis et quelques vergers d'agrumes composent l'habitat dans les environs proches du territoire.
- ✓ **Carré n°29** sur la commune de Borgo : Un couple a été localisé au lieu-dit Precoju. Ce secteur de prairies de fauches et d'anciens vergers est cerné depuis quelques années par les nouvelles constructions d'immeubles du centre administratif de Borgo. Le nid a été localisé sur un agrume d'un verger à l'abandon. Le couple a fait l'objet d'une capture pour pose GLS (cf paragraphe 3.3). La reproduction de ce couple à échoué en phase de couvain.

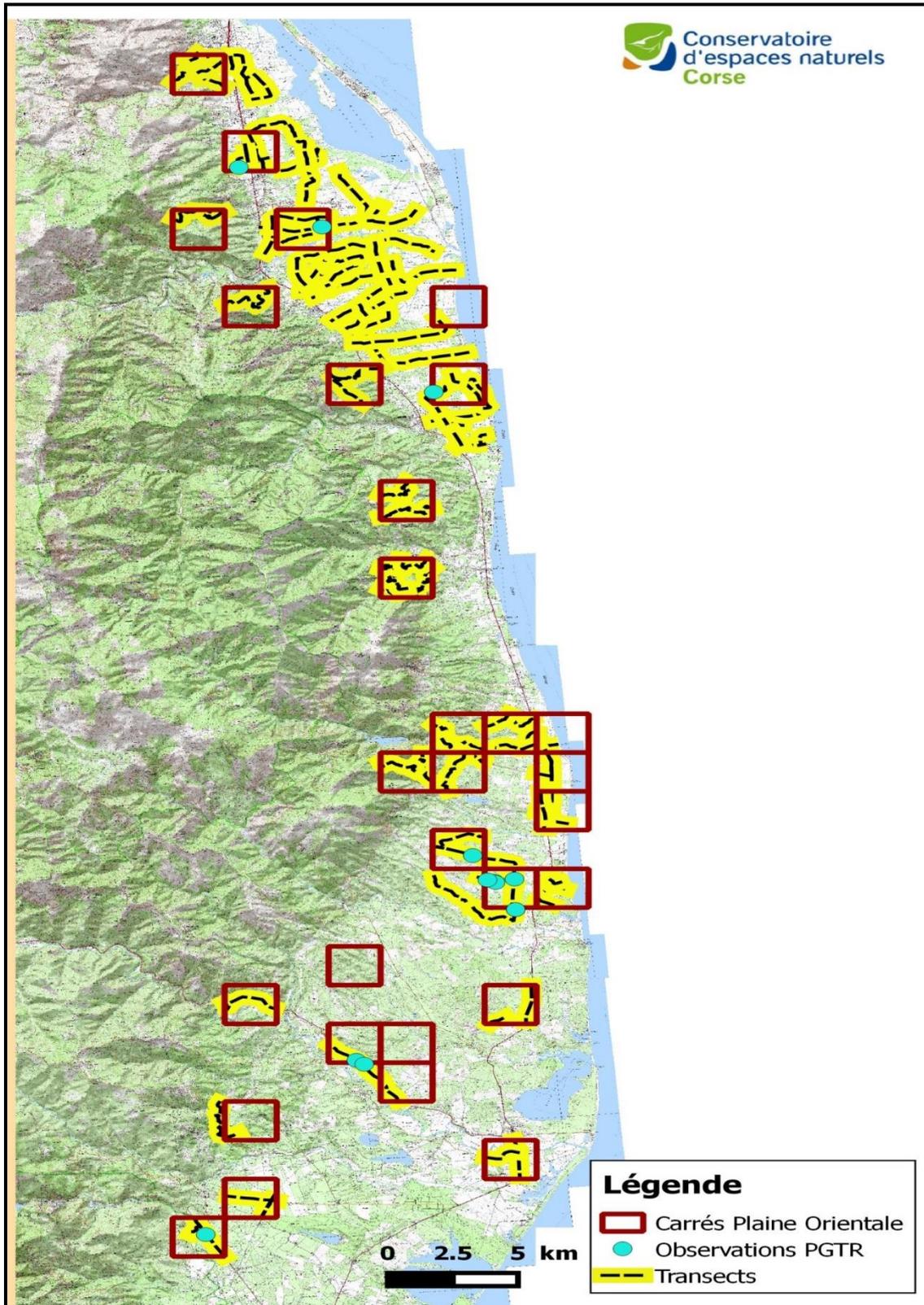


Figure 3 : Répartition des carrés échantillonnés et localisation des PGTR

4.2 ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi de la reproduction sur Ajaccio

4.2.1 Protocole pour l'étude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi des populations nicheuses dans le secteur relictuel/zone bastion d'Ajaccio

Objectifs :

- Evaluer les fluctuations des effectifs et la productivité des couples sur cette zone échantillon annuellement
- Déterminer les caractéristiques de l'habitat favorable à la PGTR

Ces secteurs relictuels ou zones bastions sont définis comme « des petites zones présentant des petits noyaux de population connus de Pie –Grièche à tête rousse ». La région d'Ajaccio est une zone à habitat favorable et bastion historique, suivi depuis dès 1994 par Bonaccorsi et Isenmann. et soumis à une forte pression d'urbanisation. Pour la prospection sur ce secteur en 2020, les choix ont donc été orientés par recherche bibliographique et superposition des données disponibles notamment grâce à une mutualisation des observations effectuées lors du suivi pour le Milan royal sur le secteur (BDD interne au CEN, OGREVA). Le protocole transect énoncé au – dessus a été appliqué. Ce suivi visant à déterminer la productivité et donc le nombre de jeunes à l'envol, il est nécessaire de réaliser a minima 3 passages.

Les indicateurs émanant de ce suivi sont donc : productivité, indice de reproduction selon le code Atlas et autres indices permettant de discriminer le statut reproducteur à spécifier dans les commentaires, typologie des habitats/territoires de chasse, phénologie, pressions humaines et interactions inter-spécifiques.

4.2.2 Résultats

4.2.2.1 Préambule

Si le suivi est facilité sur Capo di Feno par l'autorisation orale des propriétaires sur les secteurs privés, il reste difficile sur Lava, sans autorisation des différents propriétaires pour pouvoir entrer temporairement sur les parcelles afin d'avoir un meilleur point de vue sur certains territoires, notamment lors des nourrissages et envols des jeunes. Le caractère vallonné des bastions ne rend certains territoires que partiellement visibles de la route. Ceci rallonge les temps d'observation nécessaires pour la détermination exacte du nombre de jeunes à l'envol ; ces derniers restant longtemps cachés.

Chacun des deux bastions a fait l'objet au minimum d'une prospection hebdomadaire. Lors de ces prospections, chaque couple/territoire a fait l'objet d'un contrôle, même après l'échec ou la disparition d'un ou deux oiseaux, du 09/04/21 au 30/07/21. Ceci a permis de mettre en évidence les secondes pontes. Une part importante du travail se concentre de la fin mai à fin juillet, lors des nourrissages et de la sortie des nids de jeunes mal volants, nécessitant parfois plusieurs passages afin de trouver le nombre réel de jeunes par couples.

Il est indispensable de ne pas attendre qu'ils soient émancipés (alors, beaucoup plus visibles). Sinon, on se confronte à une belle pagaille généralisée, sur les secteurs de nidification regroupant des couples proches, dans l'incapacité totale d'attribuer un nombre de jeunes à tel ou tel couple face à cet éparpillement (sans compter la présence des jeunes Pies grièches écorcheurs). Plus on avance dans le temps plus le risque de rencontrer des migrants ou des couples ayant déjà quittés leur territoire augmente. Ceci nécessite un suivi serré dans le temps, couple par couple, en fonction de l'échelonnement de leurs arrivées ou de leurs regroupements.

4.2.2.2 Répartition spatio-temporelle

Pour 2021, l'arrivée des couples s'est étalée de façon continue. Elle était constituée d'une grande partie d'oiseaux réoccupant les mêmes territoires qu'en 2020 de façon précoce. On note toutefois une différence par rapport à 2020 où la plupart des mâles et femelles étaient arrivés ensemble sur la majorité des territoires. Cette année, une proportion plus importante de mâles seuls a été rejoints ultérieurement par les femelles.

Si en 2020 la plupart des couples étaient déjà formés et cantonnés dès le mois d'Avril et représentaient l'essentiel des reproducteurs, avec très peu d'oiseaux s'installant de la fin mai à mi-juin, en 2021, on observe une proportion plus importante d'oiseaux, en couples ou seuls en migration, retenus sur les bastions tardivement et qui vont hâtivement s'y reproduire en s'incorporant dans le maillage des couples habituels. On peut émettre l'hypothèse que la variabilité de la météo, moins clémente qu'en 2020, avec des périodes de froid tardif pourrait expliquer ce décalage, retenant davantage une part du flux migratoire et incitant certains couples à s'arrêter et s'installer, plutôt que repartir ailleurs, ou de ne pas s'arrêter sur l'île comme lors de conditions meilleures. En 2020 la météo était continuellement estivale sur la période de l'ensemble de la reproduction.

Le nombre de reproducteurs a « explosé », portant les 13 territoires occupés en 2020 sur Lava à 20 territoires et les 7 de Capo di Feno à 10 territoires, sans que l'on puisse alléguer d'une meilleure prospection (Tableau 3 et 4). Il semblerait nécessaire d'effectuer un suivi sur de nombreuses années afin de mettre en évidence le potentiel réel du nombre de couples reproducteurs et de territoires occupés régulièrement sur les différents bastions. Ceci permettrait d'identifier tous les territoires potentiellement réutilisés (voire utilisés plus ou moins régulièrement) et la part réelle de « nouveaux couples » qui s'y installent en fonction des types de météos/migrations. Le tout serait probablement conditionné aussi par l'espérance de vie limitée de ces oiseaux, influant ou pas sur ces dynamiques d'occupations. Sur certains territoires quelques mâles seuls, cantonnés en 2020 sont en couples reproducteurs en 2021 sur le même fourré du territoire (renouvellement ? déplacements de couples en échec ? anciens territoires ? femelles mortes lors de la migration et mâles recherchant une nouvelle partenaire ? et/ou nouveaux oiseaux attirés par les mêmes composantes et constantes territoriales ?).

Pour la majorité des couples réoccupant le même territoire, sans modification notable de celui-ci, le nouveau nid a été construit soit dans le même fourré/arbre utilisé en 2020, soit entre 50/70m de celui de l'année précédente et, pour un cas après un échec à 60m, la deuxième ponte s'est établie dans l'arbre porteur de l'année précédente.

Pour le moment, sur les deux bastions, on constate d'une année à l'autre, que les quelques couples en échec ou n'ayant pas pondu, ou bien encore partis du territoire vraisemblablement à cause d'une modification importante (comme l'élargissement D111b de Capo di Feno), se sont déplacés des territoires de 250/300m maximum entre les nids ou postes de chasse les plus fréquentés en 2020. Dans la littérature : « *la fidélité des adultes aux sites de nidification semble liée à la réussite de la reproduction de l'année précédente. Sinon les oiseaux peuvent se déplacer d'une distance variante entre 1,4 et 13,8 kilomètres* ».

Une autre différence majeure, très visible, a été le décalage marqué des premières dates d'occupation d'un bastion à l'autre sans qu'on puisse en expliquer les raisons autrement que par des hypothèses. En effet, si, sur le bastion de Lava, une partie des oiseaux étaient installés dès le 09/04/21, sur Capo di Feno, le premier mâle seul s'y est cantonné le 16/04/21. Ce bastion était vide de pie-grièches à tête rousse, les couples s'installant seulement vers le 26/04/21.

S'agit-il d'un effet induit par les populations différentes composées d'une majorité de couples reproducteurs réoccupant leurs territoires habituels sur deux bastions séparés ? de populations d'origines différentes ? de micro climats locaux ? de flux migratoires différents ? d'un simple aléa ou d'une différence non significative ?

Pour cette année, on a pu mettre en évidence 3 pontes de remplacements : une sur Lava et deux sur Capo di Feno. Elles ne sont pas si évidentes à percevoir. Les nids sont très vite bâtis, les femelles couvantes rapidement invisibles et les mâles discrets, laissant penser à un territoire vacant où occupé par un mâle seul, territorialisé. Les couples concernés n'ont pas quitté les territoires et ont bâti un nid proche du premier (entre 50/70m). L'un deux a même réutilisé l'arbre support du nid de 2020 (voir les « tableaux du détail de la reproduction »). La littérature documente des pontes de remplacement entre le 22 mai et 10 juillet.

Pour rappel :

- Pour le bastion de Lava, le couple N°43 : la ponte de remplacement est entreprise vers le 12/06/21, après l'échec de couvaison ou de très jeunes poussins. Elle produira avec succès 2 jeunes à l'envol.
- Pour le bastion de Capo di Feno, le couple N°56 : la ponte de remplacement est entreprise entre le 25/06/21 et 30/06/21, après la prédation précoce des 2 jeunes mal volants issus de la première ponte. Les jeunes issus de la deuxième ponte, estimés à 12 jours, seront prédatés par un Epervier.
- Pour le bastion de Capo di Feno, le couple N°63 : la ponte de remplacement est entreprise entre le 10/07/21 et 12/07/21, après l'échec de la couvaison de la première ponte (causes inconnues). La deuxième ponte sera prédatée lors de la couvaison.

On a observé aussi 2 cas d'entraide de la part de deux couples mitoyens (mutualisme), sur un renard et un faucon crécerelle (détails voir : « INTERACTIONS INTRASPECIFIQUES ET INTERSPECIFIQUES/PREDATIONS »)

En 2020, un point essentiel sur le comportement des pies-grièches à tête rousse dans les choix et l'utilisation du site de reproduction contre la prédation des jeunes à la sortie des nids n'a pas été perçu ni compris. Ce point crucial est à mettre en relation avec les mesures MAE dans l'établissement et la formations des pourcentages de friches/fourrés/arbrisseaux laissés dans les espaces pastoraux de ce type. Il fera l'objet d'un développement à part dans la partie : 4.1/ Utilisation du site de reproduction.

Tableau 3 : Bilan 2020 du suivi de la reproduction sur Ajaccio

	Golf de Lava	Capo di Feno	Suartu
Nb couple	12	7	9
Nb jeunes à l'envol	21	15	Manque de temps
Fin élevage des jeunes	1	1	
Echec	1	0	
Succès reproducteur	1.91	2.14	

Typologie habitat	Prairie artificielle avec buissons et chênes espacés	Même typologie mais plus fermée	Plus arborés et hétérogène : bois de chênes et pâturages en alternance
Elevage	Ovins, bovins et chevaux	Ovins, bovins et chevaux	Ovins, bovins et chevaux
Pressions Humaines	Panneaux solaires		Urbanisation en extension

4.2.3 Bastion de Lava

Les 13 territoires identifiés et suivis en 2020 ont tous été réoccupés par un couple en 2021. Un seul parmi eux l'a été par un mâle seul, territorialisé et jamais observé en couple (territoire n°6).

On note :

- Une ponte de remplacement réussie avec 2 jeunes à l'envol, après l'échec de la couvaison ou des très jeunes poussins lors de la première ponte (territoire n°29, couple n°43).
- 7 « nouveaux territoires » se sont ajoutés au maillage de 2020. Les territoires des couples n°46, n°47, n°49, n°50, n°51, n°52, n°53 n'existaient pas. Un seul parmi eux a été occupé par un mâle seul, territorialisé, pas observé en couple (territoire n°50).
- 2 « nouveaux territoires » hors secteur de suivi le n°55 et le n°54. Le n°54 a déjà été observé en 2019).

Ce sont donc 20 territoires et 18 couples (moins les deux territoires n°6 et n°50, mâles seuls) qui ont été suivi sur le bastion de Lava du 09/04/21 au 30/07/21, avec au moins un passage par semaine pour chaque couple. (Figure 4, Tableau 4)

SYNTHESE

Pour 18 couples reproducteurs (= nicheurs = pondteurs) et 41 jeunes à l'envol (une seule nichée à 4 jeunes), le succès reproducteur de 2021 (nombre de jeunes volants/couples reproducteurs) est de **2,27***(en comptant la deuxième ponte du territoire n°29, couple n°43).

(*Note : Il était en 2020 de 2,2 pour 10 couples reproducteurs (= nicheurs = pondteurs) et 22 jeunes à l'envol, avec des tailles de nichées plus grandes (3 nichées à 5 jeunes)

Tableau 4 : Synthèse des paramètres de reproduction pour les couples du bastion de Lava

Nombre de couples suivis (couples cantonnés pour lesquels les résultats à l'envol sont connus)	18
Nombre de couples reproducteurs ayant pondu	18
Nombre de jeunes à l'envol	41
Nombre de couple en échec après la ponte – cas 1 ^{ère} ponte	3
Nombre de couple en échec après la ponte – cas 2 ^{ème} ponte	0
Nombre de couples ayant réussi des jeunes à l'envol – cas 2 ^{ème} ponte	1
Nombre de couples ayant produit des jeunes	16
Nombre de nichées à 1 juvénile à l'envol	1
Nombre de nichées à 2 juvéniles à l'envol	6
Nombre de nichées à 3 juvéniles à l'envol	8
Nombre de nichées à 4 juvéniles à l'envol	1
Succès reproducteur (nombre de jeunes	2.27

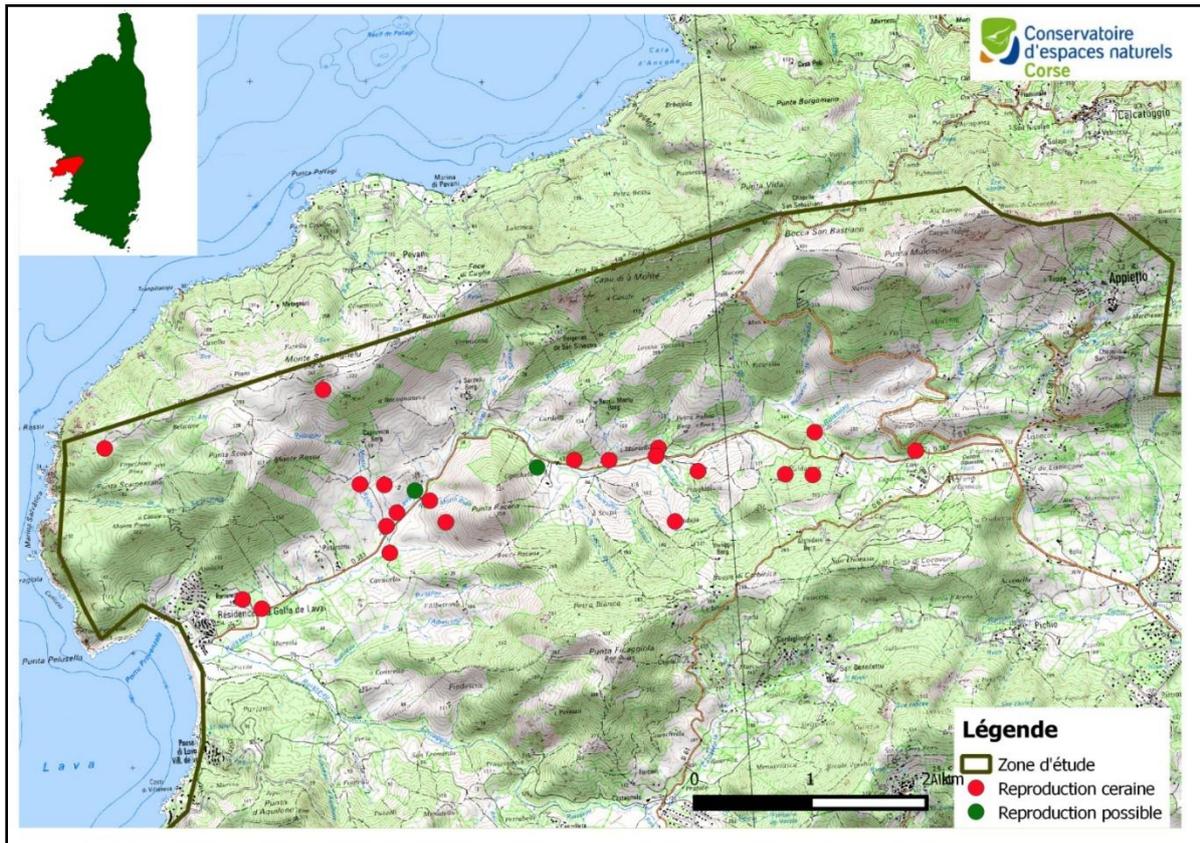


Figure 4 : Répartition des couples de pies-grièches sur le bastion de Lava

4.2.4 Bastion de Capo di Feno

Les 7 territoires identifiés et suivis en 2020 ont tous été réoccupés par un couple en 2021.

On note :

- 3 nouveaux territoires se sont ajoutés au maillage de 2020. Les territoires des couples n°63, n° 64 n'existaient pas. Pour le n°65, il est probable que ce territoire existait mais n'ait pas été identifié l'année dernière).
- Deux pontes de remplacement ont été identifiées : une après un échec précoce de 2 jeunes mal-volants venant de sortir du site/nid (détails territoire n°1, couple n° 56) ; une autre sur un « nouveau couple », après un échec de couvaison (détails couple n°63).

Se sont donc 10 territoires et 10 couples qui ont été suivis sur le bastion de Capo di Feno du 09/04/21 au 30/07/21 avec au moins un passage par semaine pour chaque couple. (Figure 5, Tableau 5).

SYNTHESE :

Pour 10 couples reproducteurs (= nicheurs = pondeurs) et 12 jeunes à l'envol (les 2 jeunes mal volants prédatés précocement de la première ponte du couple n°56 n'ont pas été comptés, je ne sais pas s'il faut les intégrer), le succès reproducteur de 2021 (nombre de jeunes volants/couples

reproducteurs) est de **1,2*** (mais en comptant la prédation des 2 jeunes mal volants du couple n°56 il est de 1,4).

* Note : Il était en 2020 de 2,66 pour 6 couples reproducteurs (= nicheurs = pondteurs) et 16 jeunes à l'envol, avec des tailles de nichées plus grandes (1 nichée à 6 jeunes).

Tableau 5 : Synthèse des paramètres de reproduction pour les couples du bastion de Capo di Fenò

Nombre de couples suivis (couples cantonnés pour lesquels les résultats à l'envol sont connus)	10
Nombre de couples reproducteurs ayant pondu	10
Nombre de jeunes à l'envol	12
Nombre de couple en échec après la ponte – cas 1 ^{ère} ponte	2 (couples n°61, n°63)
Nombre de couple en échec après la ponte – cas 2 ^{ème} ponte	1 (couples n°63)
Nombre de couples ayant réussi des jeunes à l'envol – cas 2 ^{ème} ponte	0
Nombre de couples ayant produit des jeunes	5(ou 6 en comptant la prédation précoce couple n°56)
Nombre de nichées à 1 juvénile à l'envol	1
Nombre de nichées à 2 juvéniles à l'envol	2
Nombre de nichées à 3 juvéniles à l'envol	1
Nombre de nichées à 4 juvéniles à l'envol	1
Succès reproducteur (nombre de jeunes volants/couples reproducteurs)	1.2

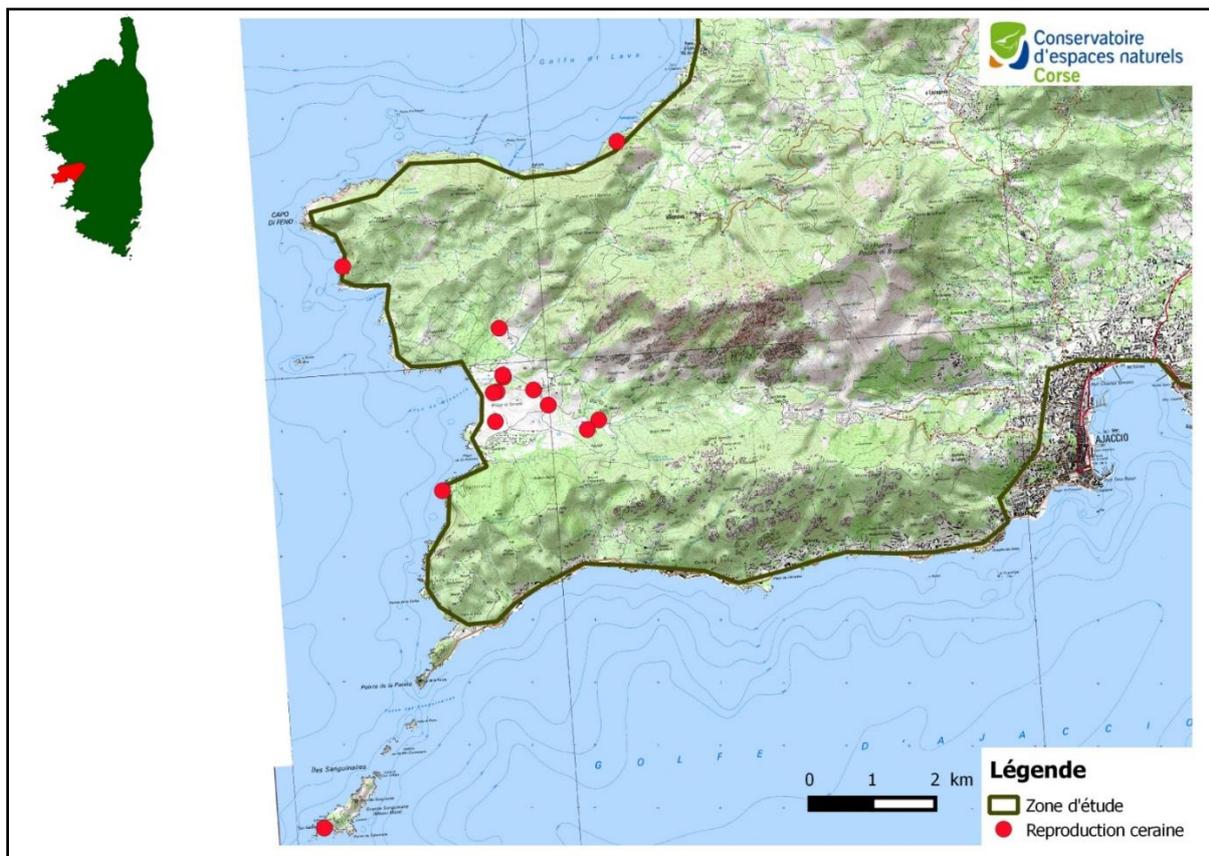


Figure 5 : Répartition des couples de pies-grièches sur le secteur de Capo di Fenò

4.2.5 Synthèse

En **2021**, sur les bastions de Lava et Capo, il y a eu 28 couples reproducteurs (= nicheurs = pondeurs) pour un nombre de 53 jeunes à l'envol : **Le succès reproducteur (nombre de jeunes volants/couples reproducteurs) de 2021 est de 1,89.**

En **2020**, sur les bastions de Lava et Capo il y a eu 16 couples reproducteurs (= nicheurs = pondeurs) pour un nombre de 38 jeunes à l'envol :

Le succès reproducteur (nombre de jeunes volants/couples reproducteurs) de 2020 est de 2,37.

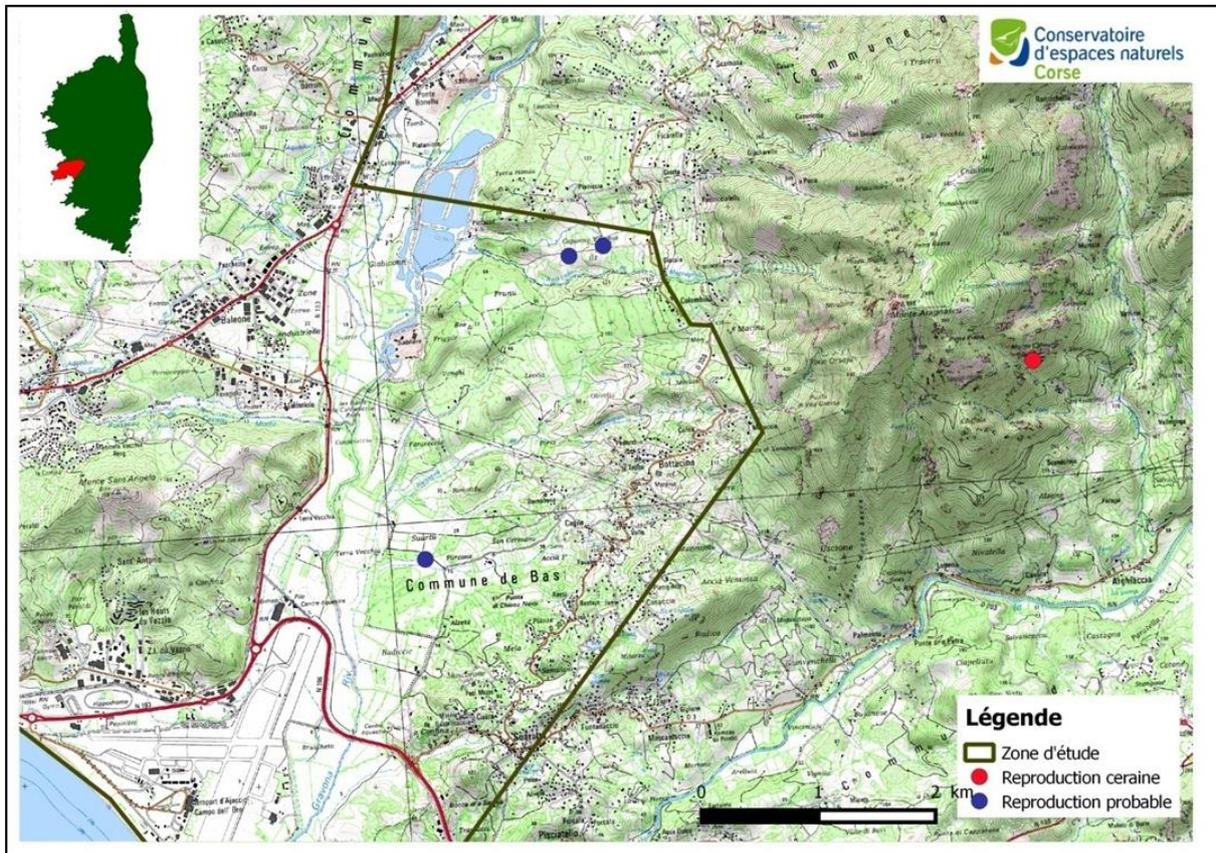


Figure 6 : Répartition de couples de pies-grièches sur le secteur d'Ajaccio hors bastion de population

4.3 Suivi télémétriques de couples de pie-grièche en lien avec l'action V Initier des axes de recherche pour mieux connaître les raisons du déclin et y remédier – télémétrie

4.3.1 Préambule

Il a été relevé au niveau de la région PACA - Corse, un déclin marqué des populations de Pie-Grièche à tête rousse. Cette espèce migratrice est présente en France uniquement lors de la période de reproduction, elle repart ensuite dans ces quartiers d'hiver en Afrique. L'objectif de cette action est d'identifier les causes de ce déclin afin de pouvoir agir en conséquence directement sur les lieux de nidification et indirectement sur l'aire d'hivernage par des collaborations. Ainsi le programme de Frédéric Jiguet intitulé « Stratégie de migration des Pies Grièches à tête rousse *senator* et *badius* » comporte 4 objectifs : déterminer les voies de migration, les haltes migratoires, les zones d'hivernage et enfin les différentes stratégies de traversée du Sahara (programme personnel CRBPO). Par conséquent, ce programme de recherche s'inscrit pleinement dans l'action II.2 Etude des populations

de Pie-Grièche à tête rousse française et l'action V.1 Initier des axes de recherche du Plan National d'action. Le Conservatoire d'espaces naturels Corse a donc demandé à la DREAL CORSE un financement afin d'accompagner la mise en œuvre de ce programme dans le cadre notamment de la recherche et le suivi de couples de pie-grièche à tête rousse. Antoine Leoncini, bagueur à la Réserve de Biguglia était en charge de la mise en œuvre de cette action à l'échelle régionale.

Le programme personnel a débuté en 2020, 4 oiseaux ont été équipés dont 2 en Corse. Cette première phase a permis de valider la technique de capture au filet ainsi que la résistance du harnais. Il se poursuivra en 2021 et 2022 avec l'objectif de baguer chaque année 10 à 20 individus de la sous espèce *senator* et *badius* et d'en équiper la moitié de balise GLS.

4.3.2 Protocole de pose de balise

La réserve de Biguglia a été la zone prioritaire pour équiper les pies-grièches. En effet, cette zone protégée est un critère de choix pour cette action afin d'augmenter les chances de recontacter les individus équipés. En effet, la perte de territoire par destruction d'habitat ou perte de ressource alimentaire est évincée. Toutefois en raison du peu de couples installés sur le secteur de la réserve, la zone de prospection a été étendue à la plaine orientale.

La méthodologie consiste pour la capture à poser un filet mono-filament verticale proche du nid ou sur le passage de l'oiseau lorsqu'il quitte le nid. Ensuite l'oiseau est manipulé pendant 10 minutes maximum par un des bagueurs généralistes agréés CRBPO qui :

- Poseront des GLS <1g fait grâce à un fil de nylon sur lequel est fixé le GLS et qui se pose en baudrier au niveau des cuisses.
- Poseront des bagues colorées
- Effectueront des prélèvements de plumes.

Si la femelle couve, seul le mâle est capturé et éventuellement une seconde session de capture est organisée pour équiper la femelle plus tard lorsque le couple nourrit les jeunes.

L'ensemble du matériel posé sur l'oiseau ne doit pas dépasser 4 % de sa masse. Par conséquent tout oiseau de moins de 25 g ne sera pas équipé. Christophe De Franceschi est le référent du programme pour la pose de balises GLS sur les Pies-Grièches. Il formera les bagueurs corses généralistes lors du programme.

Les oiseaux bagués seront recapturés l'année suivante afin de :

- (1) Comparer les taux de retour et les conditions corporelles des individus équipés de GLS et non équipés de GLS
- (2) Récupérer les données des GLS

Tableau 6 : Matériel utilisé lors du programme

	Baguage coloré	Balise GLS
Modèle	Darvik blanche avec code alphanumérique à 1 lettre suivie de 2 chiffres (taille moineau, bague S), codes numériques individuels spécifique au programme (3 autres programmes sur cr-birding, un bulgare avec darvik jaunes à 3 lettres)	Intigeo P65B1-11-COOL

Poids	0.71 g
Durée de vie	>1an
Système de fixation	Harnais fermé par double nœud et point de glue

Les GLS sont des enregistreurs de luminosité qui permettent d'estimer la localisation des individus à partir des heures de lever et de coucher du soleil. Le faible poids de ce dispositif (1,5g) permet d'équiper des oiseaux de moins de 100g. La précision des résultats est de l'ordre de +/- de 150 km, cela est suffisant pour étudier les patrons de migration sur de larges étendues géographiques (Boutin JM & al. 2011).

4.3.3 Protocole de recherche de couple à équiper

Le repérage des couples s'est effectué en réalisant des transects au niveau des multiples petites routes de la plaine de la Casinca (Folelli) jusqu'à celle de Borgo. Concrètement le parcours a été effectué à faible allure jusqu'à la détection d'une pie-grièche. La pie-grièche chasse à l'affût les insectes, et se perche donc sur différents supports (lignes électriques, poteaux, buissons) permettant une détection relativement aisée si l'on se trouve proche de son lieu de nidification. Par conséquent des arrêts fréquents ont été effectués au niveau des secteurs qui semblent favorables à l'espèce. L'observateur effectue des recherches/scan à la jumelle de façon méthodique au niveau des postes favorables tels : les fils électriques les poteaux, piquets et grillages de clôtures, bordures de haies etc. Cette prospection s'est étalée du 15 mai au 25 juin. Cette méthode est similaire à celle de l'échantillonnage par carré de 2X2 km, mise à part l'obligation de se limiter justement à la maille. En termes de carrés échantillonnés cela correspond à 12 carrés supplémentaires que l'on peut ajouter à ceux tirés au sort sur le reste de la zone d'étude.

Une fois qu'un oiseau est repéré, il s'agit de déterminer si c'est un individu isolé ou un individu en couple. Pour cela il est nécessaire d'observer longuement le comportement de l'oiseau. Attendre de voir s'il y a un deuxième individu ou de voir l'oiseau transporter une proie vers un éventuel nid. Ensuite il s'agit de localiser le nid en observant les allées et venues du mâle et/ou de la femelle avec une proie ou le couple en train de construire le nid en début de saison. La découverte du nid peut prendre du temps surtout lors de la phase de couvaison car le mâle est assez méfiant et l'intervalle de ravitaillement de la femelle au nid peut être très long (exemple d'une observation de transport de proie à Folelli avec un laps de temps d'une heure).

Lorsque le nid est repéré la phase de capture peut alors débuter. C'est l'équipe de bagueur qui intervient alors pour équiper les individus.

4.3.4 Résultats

L'objectif de cette mission était de localiser au moins 10 couples de pies-grièches à tête rousse pour les équiper avec des GLS. A priori la plaine Orientale proche de la région Bastiaise semblait favorable à la découverte de cette espèce. En réalité la recherche a été relativement compliquée, et le secteur semble présenter une densité relativement faible de pies-grièches à tête rousse. Là où l'agriculture se maintient l'accès à l'intérieur de certains secteurs est difficile, voire non possible car composés de parcelles privées et souvent non desservis par des chemins.

Cette recherche spécifique a permis de détecter 8 couples. La carte (Figure 7) illustre le parcours effectué, les couples localisés et les carrés correspondants à cette recherche spécifique.

Les caractéristiques de l'habitat, les comportements et le suivi de la reproduction pour chaque couple est décrit comme suit :

Couple 1 et couple 2 : Territoires situés en plaine de Penta di Casinca. Ces deux territoires sont relativement proches l'un de l'autre (environ 300 m). Le nid du couple 1 n'a pas pu être localisé. Les individus ont été observés sur un roncier bordant un verger de clémentiniers (environ 300 m) du bord de la petite route donnant accès à des exploitations agricoles. Le couple 2 a été localisé assez rapidement, se postant régulièrement sur les piquets de clôture bordant la route. Ceux-ci constituant ses postes de chasse favoris, où ils capturaient souvent des coléoptères type bousiers sur la route. Un troupeau de brebis emprunte régulièrement ce tronçon pour rejoindre différents champs de pâturage. Le nid a été localisé dans un verger de kiwi, construit dans une des fourches d'un plant de kiwi. Le couple était assez facile à observer, car en bord de route, les oiseaux transportaient des proies capturées à terre, se posaient sur un piquet et l'amenaient au nid. Un accouplement a pu être observé à proximité immédiate du nid. **La date de ponte a été estimée au 24 mai**. Elle peut être approximativement datée par rapport aux comportements des oiseaux. Dès qu'un seul individu est observé avec des apports de proies aux nids c'est le signe que la femelle est entrée en phase de couvain. Ce couple nourrissait toujours le 18 et le 23 juin, les jeunes étaient proches de l'envol mais il y a eu **échec juste avant** (échec constaté par l'équipe de bagueurs).

Description de la phase d'équipement GLS, informations issues des bagueurs :

Ce couple a été équipé de GLS, d'une bague muséum et d'une bague colorée. Dans un premier temps c'est le mâle qui a été équipé alors que la femelle couvait. Plus tard c'est la femelle qui a pu être capturée lorsque les jeunes au nid étaient suffisamment grands pour être nourris par les deux parents.

Couple 3 : Territoire situé en plaine de Venzolasca. Le couple a été repéré au niveau d'une petite ferme. En premier lieu c'est un oiseau seul qui a été observé poster sur un fil électrique en bord de route, puis le couple a été vu sur une haie de ronciers faisant séparation entre deux champs pâturés par un petit troupeau de brebis. L'environnement du territoire se compose de petites parcelles cultivées (maraîchage et arbres fruitiers), et de champs de pâture. Le nid n'a pas pu être localisé pour ce couple, malgré des observations répétées au niveau de ce territoire. Ici la difficulté était liée à un manque de visibilité sur l'ensemble du territoire du couple, différents bosquets et haies faisant obstacle à l'observation, et l'accès aux parcelles rendu compliqué par l'absence de chemins (parcelles privées, clôturées).

Couple 4 : Territoire situé en plaine de Vescovato. Le couple a été localisé au niveau d'un verger de pêcher. L'environnement proche est constitué majoritairement de vergers. Une petite zone de terre en friche est présente entre la route Territoriale 11 et le verger de pêcher. A noter, l'absence d'animaux en pâturage dans ce secteur, en tous cas dans les environs proches.

Le couple a construit son nid sur un pêcher au sein du verger. Le propriétaire étant présent lors des inventaires, une sensibilisation sur la présence de l'espèce, son écologie et les menaces (dépliants PGTR distribués) a été effectué. Il a aussi été demandé de retarder un éventuel traitement phytosanitaire. **La date de ponte pour ce couple a été estimée au 22 mai**. Un contrôle effectué le 18 juin, a permis de noter le nourrissage de la nichée par les deux adultes, les jeunes à cette date étant à quelques jours de l'envol (3 à 5 jours). Un autre contrôle effectué le 23 juin, a fait état **de l'échec de la nidification**, car ni le couple ni les jeunes n'ont été observés. Le nid a été retrouvé à terre présentant un trou à sa base, les jeunes ont probablement été les proies d'un prédateur (rats, corneilles, renards, geais, rapaces, belettes).

Description de la phase d'équipement GLS, informations issues des bagueurs :

Seul le mâle de ce couple a pu être équipé d'un GLS, d'une bague muséum et d'une bague colorée. La femelle n'a apparemment pas pu être capturée.

Couple 5 : Territoire situé en plaine de Lucciana. Ce couple a été localisé en bord de voie ferrée. Des nourrissages ou apports de proies ont pu être observés. Le nid n'a pas pu être localisé précisément car il se situait probablement sur le haut de l'arbre porteur. Difficilement accessible ce couple n'a pas fait l'objet de capture.

Couple 6 : Territoire situé en plaine de Lucciana. Un individu a été observé à deux reprises à des dates différentes. Un couple est présent sur ce secteur sans que la localisation précise du territoire n'ait pu être déterminée. C'est une zone qui s'urbanise progressivement par la construction de lotissements. Un oiseau a d'ailleurs été observé en chasse sur une parcelle en début de terrassement. Les quelques parcelles agricoles restantes sont constituées principalement de prairies de fauches et de quelques vergers (notamment un grand verger de clémentinier situé à l'est de la zone).

Couple 7 : Territoire situé en plaine de Borgo. Ce couple a été localisé au lieu-dit Precoju, celui-ci constitue en quelque sorte un quartier du centre administratif de Borgo qui est en perpétuel extension. Ce secteur encore épargné par l'urbanisation est coincé au nord par le lotissement de Revinco/Rasigani et au sud par les constructions d'immeubles de Borgo. Pour ce couple ce secteur constitue probablement une zone refuge. Il est fort possible que d'autres couples fréquentent ce secteur favorable avant la construction des lotissements et des commerces.

L'habitat recensé sur le territoire est constitué de prairies de fauches, d'un ancien verger d'agrumes et de quelques bois de chênes lièges avec quelques chevaux (petite écurie).

Les pies-grièches à tête rousse ont établis leur nid sur un agrume au sein de l'ancien verger. **La date de ponte a été estimée au 17 mai.** Un contrôle de la nidification effectué le 09 juin a permis de constater **l'échec de la reproduction.** Après 2 heures d'observations sur le secteur du nid où aucun oiseau n'a été repéré, l'échec a été constaté en allant visiter le nid qui était vide, environ une semaine après la pose des GLS. Lors de ce constat des corneilles ont été recensées stationnant à proximité du nid.

Description de la phase d'équipement GLS, informations issues des bagueurs :

Seul le mâle de ce couple a pu être équipé d'un GLS, d'une bague muséum et d'une bague colorée. La femelle n'a apparemment pas pu être capturée.

Couple 8 : Territoire situé en plaine de Biguglia. Le couple a été localisé en bord de route, capturant des insectes à terre sur une petite route. Ce territoire se situe proche de la zone industrielle de Tragone. L'habitat est constitué de quelques bosquets de chênes liège, de prairies pâturées (brebis et chevaux) et surtout de parcelle en maraichage. Un petit cours d'eau traverse le secteur de nidification. Le nid a été découvert dans un chêne liège à environ 3 m de hauteur. **La date de ponte a été estimée au 20 mai.** Le couple a été contrôlé plusieurs fois, il nourrissait encore les jeunes au nid le 18 juin. Le couple aurait **échoué sa reproduction tardivement** juste avant l'envol des jeunes, selon les informations de l'ornithologue bagueur.

Description de la phase d'équipement GLS, informations issues des bagueurs :

Seul le mâle de ce couple a pu être équipé d'un GLS, d'une bague muséum et d'une bague colorée. La femelle n'a apparemment pas pu être capturée.

L'annexe 3 présente un tableau récapitulant les informations pour chaque pie-grièche localisée.

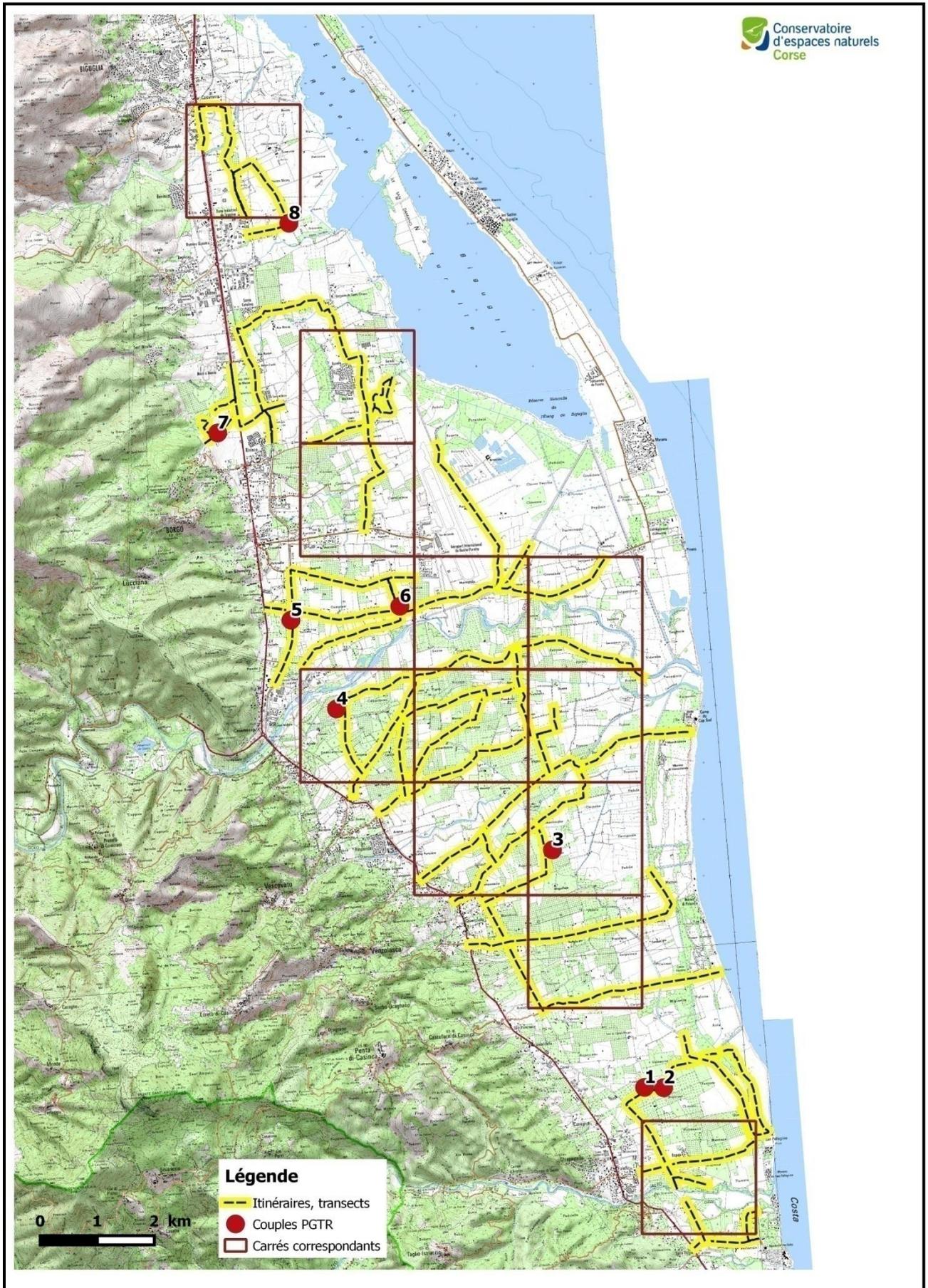


Figure 7 : Prospection en plaine orientale dans le cadre de la pose de balises GLS sur des pies-grièches à tête rousse

4.4 Comportements, interactions intraspécifiques, interspécifiques et prédatons :

Cette espèce compte essentiellement sur son agressivité et son acrimonie, pour défendre ses nichées. Elle est très voyante et peu farouche. Son comportement démontre qu'elle se sait « être une cible » et s'en accommode fort bien.

Elle semble jouer à fond la carte du « *home field advantage* » (lors d'un conflit, il s'avère que celui qui possède et connaît le territoire défendu est plus souvent victorieux que celui qui tente de se l'approprier) lors des interactions intra spécifiques comme interspécifiques. On notera sans surprise que l'essentielle des interactions négatives ont lieu à partir des pontes et s'accroît avec les nourrissages, surtout à l'envol des jeunes.

Suivent quelques comportements et interactions lors de tentatives de prédatons ou des réponses d'attaques des Pies Grièches à tête rousse notées lors des suivis, qui éclairent les propos exposés ci-dessus :

Les 19/07/21.08/07/21. 05/07/21. 05/07/21. 02/07/21 : **Pie grièche à tête rousse : Interactions intra spécifiques**, entre couples voisins : disputes de perchoirs et limites des territoires.

02/07/21 : **Pie grièche à tête rousse - Interactions intra spécifiques**, entre couples voisins : disputes perchoirs et limites des territoires + tentatives d'accouplements d'un mâle sur un jeune de la nichée voisine à l'envol. Il sera chassé.

30/07/21 : **pie grièche à tête rousse - Interactions intra spécifiques : tentatives** d'accouplements d'un mâle sur un de ses jeunes à l'envol suite à un nourrissage.

28/06/21 : **Pie grièche à tête rousse - Interactions intra spécifiques : parades** et tentatives d'accouplements d'un mâle sur un des jeunes à l'envol du couple voisin qui sera chassé par l'un des parents (après la parade, lorsqu'il se pose sur le dos du jeune). Parade observée : le mâle s'étire à la verticale puis revient à la position normale, avec un mouvement alternatif rapide et répétée et hochement de tête.

25/06/21 : **Pie grièche à tête rousse - Interactions intra spécifiques** : tentatives d'accouplements d'un mâle sur un de ses jeunes à l'envol après un nourrissage.

23/06/21 : **Pie grièche à tête rousse - Interactions intra spécifiques : mâle** du territoire voisin avec un jeune et sa femelle (250m entre les nids) venu sur le site de nourrissage du couple avec 4 jeunes à l'envol et semble-t-il intéressé sexuellement (début de parade, posé à côté de l'un des jeunes). Il est violemment chassé par le mâle résident.

21/06/21 : **Pie grièche à tête rousse - Interactions intra spécifiques : mâle** s'accouple avec sa femelle posée sur le roncier, après l'apport d'une proie lors des nourrissages des jeunes.

Le 30/06/21 : **Renard : Interactions intra spécifiques et interspécifiques (entraide réciproque, mutualisme)** : attaques communes de deux mâles voisins (tous deux avec des jeunes mal-volants, nichées situées à 250m l'une de l'autre) suite aux alarmes du premier couple sur un Renard qui longe la clôture abritant ses jeunes. Les deux femelles se rejoignent et alarment, posées côte à côte sur le roncier qui abrite les jeunes cachés (d'une des couvées), pendant que les mâles alarment en poursuivant et piquant sur le Renard pendant 200m. Ce dernier file rapidement au trot. Les deux

nichées ne sont pas mélangées et ne sont pas non plus toutes les deux, dans la continuité de la haie de ronce, le long de la clôture.

Le 02/07/21 : **Buse variable - Interactions interspécifiques : attaque** d'une jeune buse à 60 et 100m du point de nourrissage par un partenaire du couple. Suivie de 6 « attaques » de l'autre adulte sur les jeunes mal volants pour les forcer à rester caché dans le lentisque post nid.

Le 18/06/21 : **Buse variable - Interactions interspécifiques : alarmes** longues et répétées d'une Pie Grièche à Tête Rousse cachée à l'intérieur d'un olivier situé à 100m du site de nourrissage sur une Buse adulte posée à 150m de ce dernier. Elle est attaquée quand elle décolle.

Le 21/07/21 : **Milan royal - Interactions interspécifiques : attaques** fortes et répétées des deux adultes lors d'un survol bas du Milan à 15m de l'arbre abritant la nichée. Le Milan s'éloigne rapidement en prenant de la hauteur.

Le 19/07/21 : **Milan royal - Interactions interspécifiques** : idem mais à 20m de jeune mal volant. Le Milan s'éloigne rapidement.

Le 16/07/21 : Milan **royal - Interactions interspécifiques : idem** mais à 30m de jeunes mal volants. Le Milan s'éloigne rapidement en prenant de la hauteur.

28/06/21 : **Faucon crécerelle - Interactions interspécifiques et intra spécifiques (entraide réciproque, mutualisme)** : attaques du couple de Pies Grièches à tête Rousse à 100m au-dessus du site de nourrissage sur un Crécerelle en vol du Saint Esprit et intervention conjointe du mâle du couple d'à côté, lui aussi avec des jeunes mal volants.

25/06/21 : Faucon **crécerelle - Interactions interspécifiques** : attaques du mâle de Pie Grièche à tête Rousse à 20m au-dessus du site de nourrissage sur un Crécerelle en vol bas qui s'éloigne rapidement avec une ressource. Le Crécerelle est nicheur à 60m du nid sur un grand Eucalyptus.

Le 28/06/21 : **Faucon hobereau - Interactions interspécifiques** : à la vue du faucon et du plongeon au-dessus du lentisque de nourrissage les 4 jeunes plongent à l'intérieur, d'une ressource le faucon hobereau s'éloigne déjà hors de portée des adultes.

Le 30/07/21 : Epervier **d'Europe - Interactions interspécifiques** : à la vue de l'Epervier s'embusquant, le mâle Pie Grièche à Tête Rousse rentre dans le roncier (Epervier qui a détruit sa nichée quelque jours plus tôt).

Le 22/07/21 : Epervier **d'Europe - Interactions interspécifiques** : il est observé sautillant dans les branches basses du chêne. Les adultes n'alarment pas et sautillent avec lui dans le chêne à l'abri dans les parties denses des branches. Après son départ, les nourrissages reprennent. Le 24/07/21 le couple nourrit toujours. Idem le 26/07/21 (5 nourrissages en 02 :00). Le 29/07/21, le couple ne fréquente plus le chêne et se nourrit pour lui-même. Le 30/07/21, le mâle est encore sur le territoire, seul, pas de nourrissage.

Le 19/07/21, 22/07/21, 13/07/21, 05/07/21, 28/06/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifiques : attaques** du couple Pies Grièches à tête Rousse sur les Corneilles à 20m, 15m, 20m, 20m, 25m de la cachette des jeunes mal-volants. Les Corneilles en général s'éloignent rapidement et se posent à 150/200m.

Le 02/07/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifique** : attaques du couple Pies Grièches à tête Rousse sur une trentaine de Corneilles lors des survols de la cachette des jeunes mal-volants.

Les Corneilles cantonnées et attirées par les gamelles des niches des chiens et l'eau des baignoires du bétails (au moins deux nids de Corneilles envolées distants de 150m sur le secteur).

Le 28/06/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifiques** :2 attaques du couple Pies Grièches à tête Rousse sur 2 Corneilles qui tentent de se poser sur le lentisque, site de nourrissages. 28 autres Corneilles traînent aux alentours posés ou en vol entre 150 e 200m.

Le 02/07/21 : Corneilles **mantelées - Interactions interspécifiques** :8 attaques du couple de Pies Grièches à tête Rousse sur 3 Corneilles qui tournent autour de la cachette des jeunes mal-volants 20/30m.

Le 25/06/21 : **Corneille mantelée - Interactions interspécifiques : attaques** du mâle Pie Grièche à tête Rousse sur 1 Corneille qui tourne à 50m au sol, autour du nid de la femelle en fin de couvainon.

Le 23/06/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifiques** : 3attaques du couple Pie Grièche à tête Rousse sur 2 Corneilles au sol à 15m s'approchant du refuge des jeunes mal volants, l'une d'elle est poursuivie sur 100m.

Le 18/06/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifiques** :une Corneille se pose sur le lentisque abritant le nid au moment où la femelle rentre nourrir les poussins. Le mâle l'attaque et la chasse, pendant qu'une autre Corneille se pose à 10m du nid. Le couple l'attaque de concert et la font fuir.

Le 18/06/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifiques** :3 attaques du couple Pies Grièches à tête Rousse sur 2 Corneilles qui tournent autour de la cachette des jeunes mal volants 20m.

Le 14/06/21 : **Corneille mantelée - Interactions interspécifiques** : une attaque du couple Pies Grièches à tête Rousse sur une Corneilles qui s'approche à 20m de la cachette des jeunes mal-volants.

Le 10/06/21 : **Corneilles mantelées - Interactions interspécifiques** :6attaques du couple Pie Grièches à tête Rousse sur 2 Corneilles d'un groupe de 4 posées entre 15 et 25m du nid. Elles sont chassées.

Le 13/07/21 : Geais **des chênes - Interactions interspécifiques** : attaques d'un adulte du couple de Pies Grièches à tête Rousse à 10m de la cachette abritant les jeunes mal-volants.

Le 05/07/21 : **Geais des chênes - Interactions interspécifiques** : attaques d'un adulte du couple de Pies Grièches à tête Rousse à 20m de la cachette abritant les jeunes mal-volants sur 5 geais.

Le 21/07/21 : **Etourneaux - Interactions interspécifiques** : attaques d'un adulte du couple de Pies Grièches à tête Rousse sur un Etourneau posé au-dessus de la cachette abritant les jeunes mal-volants.

Le 21/06/21 : **Etourneaux : Interactions interspécifiques** :attaques d'un adulte du couple de Pies Grièches à tête Rousse sur un Etourneau qui se pose au-dessus du nid abritant les jeunes.

Le 30/07/21, 30/07/21, 26/07/21, 14/07/21, 10/06/21 :**Pie grièche écorcheur - Interactions interspécifiques** :compétition pour les perchoirs de chasse et peut-être pour le territoire et avec l'envol des jeunes Pies grièches écorcheurs. La Pie grièche à tête rousse est dominante dans les interactions/poursuites constatées partout sur les deux Bastions. Cette dominance est peut-être induite pour partie par son arrivée antérieure et le *home field advantage* (lors d'un conflit, il s'avère que celui qui possède et connaît le territoire défendu est plus souvent victorieux que celui qui tente de se l'approprier). On constate quand même sur des secteurs occupés par des mâles seuls de Pie

Grièche à tête rousse, cantonnés depuis longtemps, ou après un échec de couvain, leur départ peu après les arrivées massives des Pies Grièches écorcheurs et leur occupation des territoires. A l'arrivée, c'est parfois 3 mâles pour 1 femelle qui tentent de faire territoire sur des sites à Pie grièche à tête rousse, avant que la compétition intra spécifique fasse décroître leur nombre à un couple. Il est possible qu'il existe une réduction du nombre de tentatives entreprises pour des secondes pontes. Mais le lien existe-t-il vraiment ou est-il anecdotique ?

10/06/21 : **Pie grièche écorcheur - Interactions interspécifiques** : une Ecorcheur attaque une Pie Grièche à tête Rousse mâle qui ne décolle pas de son perchoir. Il y a 2 mâles écorcheurs et une femelle (Les Pies Grièches à tête Rousse sont en échec couvain et le mâle s'accouple avec sa femelle, au-dessus du nid. La semaine d'après, le couple n'est plus là et un couple d'Ecorcheurs sera observé nichant dans le même roncier).

28/05/21 : **Pie grièche écorcheur - Interactions interspécifiques** : une Pie Grièche à tête Rousse mâle tente de chasser de son territoire un Ecorcheur mâle en poursuites effrénées avec coups de griffes et bec. Avec des pauses où les deux oiseaux posés à l'ombre ventilent le bec ouvert. L'observation a été arrêtée au bout de ¼ d'heures, le duel aérien n'étant toujours pas fini. Le tout s'est déroulé à 100m du nid des Pies Grièches à tête Rousse où la femelle couvait. La semaine d'après la Pie grièche écorcheur était territorialisé à 250m du nid.

Entre-le 12/07 et 16/07/21 : **Humanoïde sapiens sapiens - Interactions interspécifiques** : pour la deuxième ponte, c'est probablement l'éloignement temporaire du couple qui a permis aux Corneilles de prendre les œufs. Entre-le 12/07 et le 16/07/21, une pompe à eau électrique et une bouée ont été installées dans la retenue d'eau à 15m du pin (postes de chasse du mâle, petits ronciers, autour du bassin pour le bétail). Des traces de véhicule sont visibles près du petit relais électrique sous le pin abritant le nid (pied du pin, où un gros chien Patou passait ses journées à l'ombre en aboyant parfois les véhicules se rendant à la paillotte. Jamais aucune interaction avec le couple de Pie grièches à tête rousse n'a été constatée avant et pendant la couvain).

Entre-le 14/06 et 21/06/21 : **Humanoïde sapiens sapiens - Interactions interspécifiques** : peu avant l'installation du couple sur le territoire, une piste est ouverte au public pour se rendre à la paillotte des Olivese (au-dessus de celle de la paillotte du Pirate, fermée). Elle servira de dépose d'une partie des déblais issus de l'élargissement de la D111b et D11b en plein sur le territoire des Pies grièches. Lors de l'envol les 2 jeunes du nid s'abritent dans un chêne (occupé en 2020). Ils disparaîtront peu après le « bennage » sur le buisson de ronces post-envols à 60m du nid, où ils étaient nourris. Le « bennage » est fortement soupçonné d'avoir facilité la prédation en éloignant les adultes et en détruisant le refuge que constituait le roncier lors des déposes et allées et venues des camions.

Le 19/07/21 et le 29/07/21 : **Humanoïde sapiens sapiens, ornithologue - Interactions interspécifiques** : **ornithologue** trop près du site de nourrissage lors de la recherche du nombre de jeunes à l'envol, modification des comportements de nourrissages. Le couple se nourrissant pour lui-même posté sur ses perchoirs et observant le naturaliste, sans apport de proie aux jeunes malvolants cachés.

Le 08/07/21 : **Humanoïde sapiens sapiens, ornithologue - Interactions interspécifiques** : **alarmes** sur ornithologue, trop près du site de nourrissage à 25m en bord de route, lors de la recherche du nombre de jeunes à l'envol.

5 PROTEGER

Les actions de protection à l'échelle régionale sont conjointement réalisées dans le cadre du PNA pie-grièche à tête rousse, milan royal et tortue d'Hermann. L'objectif étant de faciliter la préservation des milieux ouverts (bocagers, valons...) en corse par une approche cortège d'espèce. Toutefois pour chaque espèce précitée, des actions spécifiques et supplémentaires sont engagées si les enjeux identifiés ne peuvent intégrer le cortège d'espèce. Il est à noter que la sensibilisation et l'implication des acteurs du territoire est plus rapide pour des espèces facilement identifiables et visibles telles que la tortue d'Hermann et le milan royal. La pie-grièche à tête rousse étant discrète, les acteurs du territoire identifient mal l'espèce et donc les habitats qui lui sont favorables. La sensibilisation par le cortège d'espèce permet donc de faciliter la communication en faveur de la pie-grièche à tête rousse.

5.1 Action I.2/Action IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables

Le CEN Corse échange à ce sujet avec :

- Les services instructeurs d'aides agricoles - ODARC dans le cadre de la rédaction du cahier des charges des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), de l'accompagnement à la prise en compte des enjeux biodiversité sur les parcelles des agriculteurs accompagnés par l'ODARC (partage de données, échange sur les préconisations environnementales), l'implication des agriculteurs en tant que sentinelle à travers une sensibilisation à l'écologie des espèces PNA
- Les services instructeurs d'aides agricoles – Chambre d'agriculture. Plusieurs échanges ont eu lieu notamment concernant les préconisations environnementales, le partage de données, l'implication des agents agropastoraux et agriculteurs en tant que sentinelles à travers une formation à l'écologie des espèces PNA. Une formation auprès des agents agropastoraux a eu lieu et un modèle de diagnostic écologique pour les 3 espèces PNA a été diffusé.
- L'animatrice N2000 de la ZPS du Réginu pour la sensibilisation des propriétaires, éleveurs et agriculteurs aux pratiques de gestions en faveur de la pie-grièche à tête rousse, à l'existence d'aides financières pour des actions en faveur du maintien des éléments de paysages et à la mise en place de protections conventionnelles sur le secteur de la ZPS (contrats agricoles - MAEC, contrat N2000, et charte N2000).
- Veille écologique du CEN Corse par signalement auprès de la DREAL dans le cadre de projets de travaux recensés sur le terrain (3 signalements de projets d'aménagements sur des secteurs de nidification sur le secteur Ajaccien)
- Veille écologique du CEN Corse par conseil auprès des particuliers
- Le président de l'association des maires de Haute-Corse qui a répondu favorablement à un cycle de formation sur les enjeux pour la biodiversité en corse, les outils permettant d'œuvrer en faveur de la biodiversité à travers des actions de protection d'habitats favorables. Tous les maires de Haute-Corse ont reçu une présentation concernant l'outil Plan National d'Action. Une formation complémentaire en présentielle est prévue et a été décalée en raison du covid.

Le CEN Corse a identifié plus de 60 interlocuteurs pour la mise en œuvre du PNA, ces interlocuteurs ont été sollicités afin de communiquer :

- Les actions réalisées en faveur de ces espèces concernant la gestion des habitats (TH/PGTR/MR : milieux ouverts MR : boisés)
- Les outils de préconisation que vous utilisez quant à la gestion des habitats de ces espèces
- Les données dont vous disposez si ces dernières n'ont pas été transmises au SINP en 2020 afin d'évaluer les dynamiques des populations à l'échelle des sites
- Les actions de sensibilisation et de communication que vous réalisez en faveur de ces espèces (type, nombre de personnes sensibilisées.)
- Les actions de police menées (nombre de saisie, PV, cadavres...) »

Suite à cet email et les groupes de travail 6 partenariats ont été initiés et/ou des réunions de programmations organisées conformément aux actions des PNA (Tableau 7) avec :

- Les bureaux d'étude
- L'Office National des Forêts
- La DDT service eau-biodiversité -forêt et services DFCI. Une convention est en cours avec les services de la DDT de Défense des Forêts Contre l'incendie (DFCI) de Haute-Corse afin d'anticiper les enjeux écologiques de chaque ouvrage dans le cadre d'ouverture mécanique ou de brûlage dirigé. Un partenariat similaire est en cours de traitement avec les services de Corse du sud
- L'Office Français de la Biodiversité

5.1.1 Identification des partenaires financiers et acteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Action plusieurs acteurs sont identifiés et disposent à la fois d'un rôle de financeurs potentiel et d'acteur incontournable dans la mise en œuvre des actions du Plan National d'Action.

1) Partenaires financiers potentiels

Ainsi la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, les animateurs N2000, l'Office National des Forêts, l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse, les chambres d'agriculture, la DDT unité forêt/DFCI, la DRAAF service régional de l'agriculture et de la forêt, l'Office Français de la Biodiversité, le Conservatoire du Littoral, les EPCI sont identifiés comme partenaires financiers dans la mise en œuvre du Plan National d'Action.

2) Partenaires financiers et actions du PNA à mettre en œuvre

Pour chaque partenaire des propositions d'actions sont spécifiées ci-dessous (Tableau 7) ainsi que des propositions de financement pour élargir la mise en œuvre du PNA. Ces propositions sont amenées à évoluer en fonction du contexte et des priorisations à effectuer à l'échelle régionale.

Tableau 7 : Identification des acteurs du PNA en lien avec les actions à effectuer pour la Corse

Organisme	Action du PNA	Proposition d'action
1. Collectivité de Corse – service Agence aménagement durable, urbanisme et énergie de	Action IV. 2 Prendre en compte la présence des PG dans les projets d'aménagements	- Veille à l'intégration des enjeux biodiversité dans la mise en œuvre du PADDUC - Financement d'une

<p>la Corse (AUE) 2. DREAL Corse service Espèces protégées</p>	<p>et de planification du territoire ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<p>consultation du CEN Corse dans le cadre de la protection d'espèces protégées</p>
<p>1. Collectivité de Corse – service Office Foncier de la Corse (OFC) 2. DREAL Corse service Espèces Protégées</p>	<p></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de cartes de sensibilité et respect des préconisations de ces cartes de sensibilités à l'échelle régionale, communale et intercommunale - Réflexion à la mise en place d'une protection réglementaire des sites de nidification en corse
<p>1. Collectivité de Corse – service Office de l'environnement de la Corse (OEC) 2. DREAL Corse service Espèces protégées 3. DREAL Corse service connaissance biodiversité 4. Conservatoire du Littoral</p>	<p>ACTION II.2 Etude des populations de pie-grièche à tête rousse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'inventaires des secteurs de nidification sur les zones à enjeux - Prospection régionale pour mise à jour de l'effectif - Révision des DOCOBS et intégration de fiche action connaissance
<p>1. Collectivité de Corse – service Office du développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) 2. Chambre d'agriculture (CA) 3. AFP</p>	<p>ACTION IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches -actions de préservation et de restauration d'habitats favorables ACTION VI. 1 Sensibilisation des professionnels ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau de sentinelle avec les agriculteurs intégrés dans le cadre du dispositif MAE avec diffusion des plaquettes de sensibilisation du CEN Corse - Financement d'une formation des agents agropastoraux à des relevés de biodiversité lors des diagnostics pastoraux <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'installation de jeunes éleveurs dans des milieux en déprise agricole - Mise en place de projets agroécologiques - Consultation du CEN Corse dans le cadre du cahier des charge des MAE (spécifique

		<p>ODARC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des enjeux écologiques lors d'action de maintien de milieux ouverts par consultation des BDD - Mise en place de convention de gestion en faveur des espèces du milieu ouvert
<ol style="list-style-type: none"> 1. Office National des forêts (ONF) 2. Centre National de la Propriété forestière (CRPF) 3. Parc Naturel Régional Corse 	<p>ACTION IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches -actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <p>ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partage du cahier des charges dans le cadre d'action de maintien de milieu ouvert ou d'ouverture de milieu - Sensibilisation des agents ONF/PNRC à la recherche de nid sur des parcelles en milieu ouvert et vallonné et financement d'une formation par le CEN Corse - Respect d'un cahier des charges dans le cadre de l'exploitation des parcelles - Mise en place de convention de gestion (spécifique CRPF) en faveur de la pie-grièche à tête rousse sur le territoire du PNRC - Financement de l'accompagnement du CEN en tant qu'expert à la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de plan de gestion
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Conservatoire du Littoral 2. Les animateurs N2000 	<p>ACTION II.2 Etude des populations de pie-grièche à tête rousse</p> <p>ACTION IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches -actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <p>ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du CEN Corse pour validation des cahiers des charges de gestion des habitats proposés par le CDL et les animateurs N2000 - Convention pour le partage de données - Convention auprès des propriétaires et/ou

	<p>grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<p>exploitants agricoles en faveur des espèces de milieux ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'inventaires naturalistes sur les secteurs identifiés à enjeux - Spécifique aux animateurs N2000, financement de l'accompagnement du CEN pour la mise en place de contrat N2000 cohérents avec les enjeux - Spécifique aux animateurs N2000, intégrer l'enjeu pie-grièche lors de la révision des DOCOBS
<p>1. DDT service Eau-Biodiversité-Forêt</p> <p>2. DRAAF service régional de l'agriculture et de la forêt</p> <p>3. DREAL Corse service Espèces protégées</p>	<p>ACTION IV. 4 Renforcer la protection des pie-grièches -actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <p>ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux biodiversité dans le cadre de l'instruction des demandes de défrichement par consultation des données naturalistes - Elaboration conjointement avec le CEN Corse, la CA, l'ODARC d'une feuille de route régionale pour la prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre de projets agricoles et consultables par tous - Transfert des préconisations de gestion favorables aux espèces
<p>1. DDT service Eau-Biodiversité-Forêt</p> <p>2. Collectivité de Corse service DFCI-FORSAP/service Forêt</p>	<p>ACTION II.2 Etude des populations de pie-grièche à tête rousse</p> <p>ACTION IV. 4 Renforcer la protection des pie-grièches -actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <p>ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation par consultation du CEN Corse dans le cadre de la programmation des opérations DFCI. Financement de cette consultation dans le cadre d'une convention service DFCI/CEN Corse - Partage des données DFCI/naturalistes dans le cadre de la convention

		<p>DFCI/CEN Corse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un cahier des charges d'intervention commun
<ol style="list-style-type: none"> 1. Office Français de la Biodiversité service police de l'environnement 2. Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations 3. DREAL Corse Faune et Espaces Naturels 4. Ordre des vétérinaires 5. OCIC 	<p>ACTION V.3 Produits chimiques en agriculture. Quels impacts sur les PG et leurs proies ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation auprès des vétérinaires sur l'utilisation de produits respectueux de la biodiversité - Quantification des tendances de population constituant les ressources alimentaires pour la pie-grièche à tête rousse
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les EPCI 	<p>Action IV. 2 Prendre en compte la présence des PG dans les projets d'aménagements et de planification du territoire</p> <p>ACTION II.2 Etude des populations de pie-grièche à tête rousse</p> <p>ACTION IV. 4 Renforcer la protection des pies-grièches -actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <p>ACTION IV.6 Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la pie-grièche dans l'aménagement du territoire par application des cartes de sensibilité et consultation des secteurs de nidifications - Prise en compte de la pie-grièche pour les actions de gestion des espaces naturels de la commune et financement de l'accompagnement technique du CEN Corse à la mise en œuvre - Financement d'inventaires naturalistes sur l'intercommunalité - Convention de gestion auprès des propriétaires disposant d'un nid de pie-grièche sur leur parcelle - Diffusion du cahier des charges élaboré par le CEN Corse dans le cadre de la gestion privée des parcelles - Financement du CEN Corse pour leur accompagnement à la prise en compte des

		<p>enjeux biodiversité sur la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets agroécologiques sur les parcelles communales
1. Les Bureaux d'étude		<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partage de données avec le CEN Corse - Téléversement des données au SINP - Collaboration avec le CEN Corse sur l'évaluation des enjeux écologiques - Elaboration d'une démarche conjointe à la prise en compte de la biodiversité pour sensibilisation auprès des porteurs de projet

5.1.2 Le cas particulier des EPCI

Les données utilisées pour l'identification des EPCI proviennent d'une part de la base de données du CEN Corse, des communications du PNRC et d'Antoine Leoncini, d'autre part d'OpenObs. Il a été choisi de distinguer ces deux jeux de données en raison de l'absence d'information sur le statut reproducteur de l'oiseau pour les données issues du jeu de données d'OpenOBS.

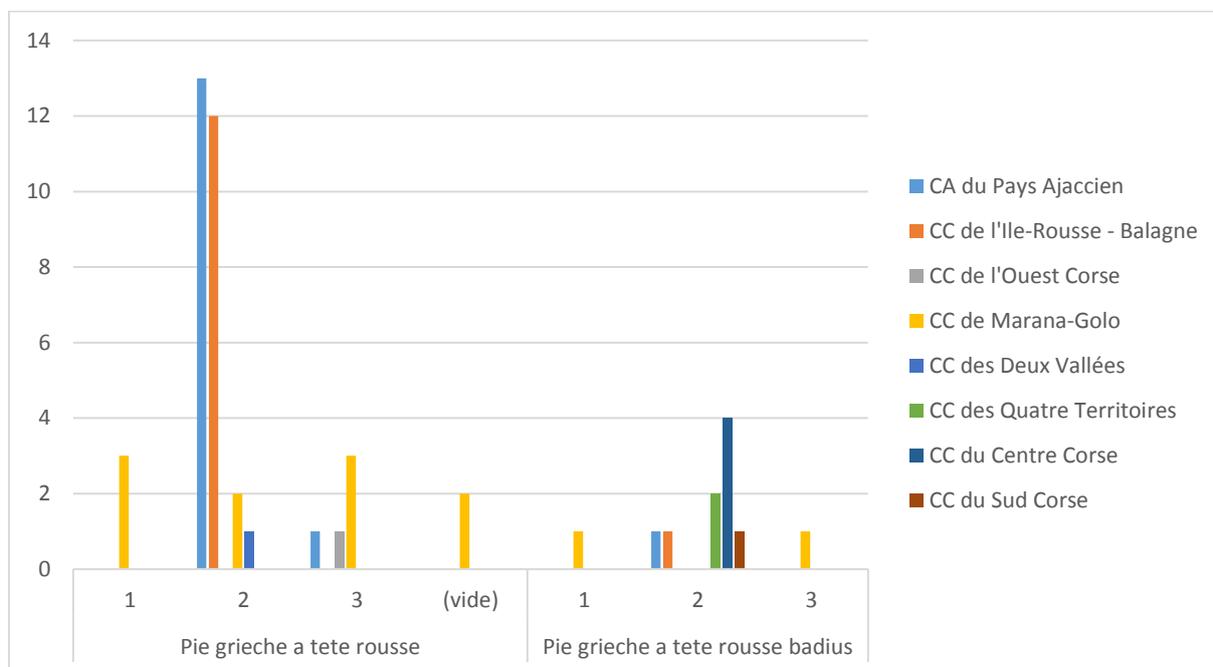


Figure 8 : EPCI pour lesquelles au moins une observation de pie-grièche à tête rousse a été recensée (jeu de données CEN Corse, PNRC, Antoine Leoncini)

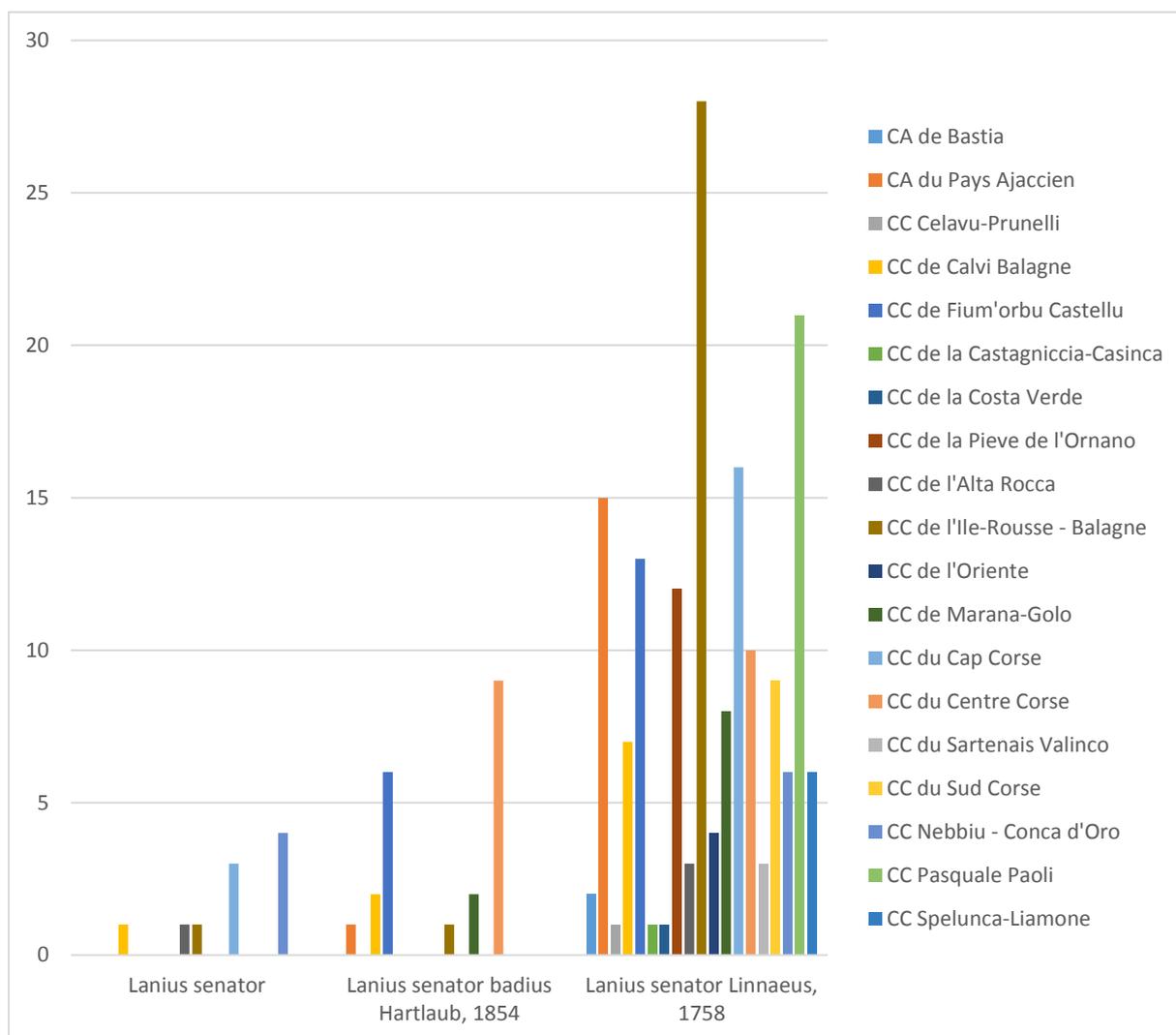


Figure 9 : EPCI pour lesquelles au moins une observation de pie-grièche à tête rousse a été recensée (jeu de données OpenOBS)

Le croisement des deux jeux de données permet d'identifier 21 EPCI pour lesquelles au moins une observation de pie-grièche à tête rousse a été intégrée au SINP. Les EPCI ayant le plus d'observations recensées sont : la communauté des communes d'Ile-Rousse Balagne, la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, la communauté d'agglomération de Bastia, La communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, la communauté de communes Pasquale-Paoli, la communauté des communes du cap corse. Il est à noter que seules les données du CEN Corse depuis 2020 sont réalisées selon deux protocoles standardisés. Par conséquent le nombre d'observation n'illustre pas nécessairement un secteur pour lequel un bastion a été identifié car il dépend : de la surface prospectée, du nombre d'observateur, du nombre d'années de prospection. Ces données constituent toutefois une information de présence permettant d'orienter les efforts de prospection dans le cadre de la recherche de bastion de population.

Tableau 8 : Liste des communes et communautés de communes identifiées à enjeux dans le cadre des groupes de travail gestion des habitats

EPCI	Communes
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	Toutes les communes de l'EPCI (10 communes)

Communauté de Communes Sud corse	Toutes les communes de l'EPCI (7 communes)
Communauté d'Agglomération de Bastia	Toutes les communes de l'EPCI (5 communes)
Communauté de Communes Castagniccia-Casinca	Vescovato, Penta di Casinca, Sorbo-Ocagnano, Venzolasca
Communauté des communes de la Costa Verde	San Nicolao, Cervione, Poggio-Mezzana, San Giulano, Santa-Lucia-di-Moriani, Santa-Maria-Poggio, Taglio-Isolaccio, Talasani, Valle-di-Campoloro
Communautés des communes de Fium'Orbu Castellu	Ghisonaccia, Prunelli – di- Fiumorbo, Serra-di-Fiumorbo, Solaro, Ventiseri
Communauté des communes de l'Orient	Aleria, Canale-di-Verde, Linguizetta, Tallone
Communauté des communes du Nebbiu Conca d'Oru	Oletta, Olmeta-di-Tuda, Poggio-d'Oletta, Saint Florent, Patrimonio
Communauté de Communes de Marana Golo	Lucciana, Biguglia, Borgo
Communauté de Communes Sartenais Valinco	Propriano, Belvédère-Campomoro, Olmeto, Sartène, Sollacaro
Communauté des Communes de la Pieve d'Ornano	Grosseto-Pugna, Albitreccia, Coti-Chiavari, Serra-di-Ferro
Communauté des Communes du Celavu Prunelli	Bastelicaccia
Communauté des Communes du Centre Corse	Corté
Communauté des Communes Pasquale Paoli	Moltifao

La communauté de communes de Marana Golo et la communauté d'Agglomération de Bastia ont répondu à la prise de contact. Or, dans un contexte de consommation des espaces naturels en Corse pour une expansion du tissu urbain, il apparaît primordial que les EPCI s'identifient comme acteur du Plan National d'Action. En effet, les communautés des communes identifiées par l'observatoire de l'artificialisation ayant plus de 10 % de consommation d'espaces sont des communes pour lesquelles des bastions de population de Pie-Grièche à tête rousse, tortue d'Hermann et Milan royal ont été recensés : la communauté de communes de la Costa Verde, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, et la communauté des communes Ile-Rousse Balagne.

D'après les enjeux écologiques et les objectifs des PNA, il paraît donc nécessaire d'organiser comme spécifié précédemment par localité une réunion de travail dédiée aux EPCI afin que ces dernières soient formées à la prise en compte de la biodiversité sur leur territoire et soient acteurs de la mise en œuvre du PNA en Corse. Cette liste est dynamique et une évaluation cartographique des enjeux en lien avec les nids recensés, les dortoirs et le suivi télémétrique est en cours et permettra d'étoffer cette liste dans un souci de prise en compte régionale.

5.1.3 Le cas particulier des animateurs N2000

Les animateurs N2000 sont aussi des acteurs incontournables du territoire pouvant accompagner le CEN Corse dans la mise en œuvre du Plan National d'Action afin :

- D'initier des inventaires naturalistes sur le site N2000, action difficile à mettre en œuvre en l'absence de site N2000 désignés pour la pie-grièche à tête rousse
- D'initier des contrats N2000 et/ou conventions avec les propriétaires/exploitants agricoles d'une parcelle pour laquelle un nid de pie-grièche à tête rousse a été identifié
- De veiller à l'application du cahier des charges préconisé en faveur de la pie-grièche à tête rousse

- D'élaborer des cofinancements FEADER

Historiquement aucun site N2000 n'est identifié comme à enjeux pour la pie-grièche à tête rousse en Corse. Elle est souvent citée comme espèce remarquable mais ne dispose pas d'une fiche action spécifique. Il apparaît donc nécessaire d'être vigilant lors de la révision des DOCOB afin de rédiger une fiche action pie-grièche pour les sites identifiés à enjeux en raison de la présence d'un bastion historique ou de plusieurs territoires diffus de pie-grièche. En effet, il s'agit d'une espèce pour lesquels les enjeux de conservation nationaux et régionaux sont importants et qui n'a malheureusement pas été inclus au sein du dispositif Natura2000 proportionnellement aux actions de conservation à mener.

Le croisement des données actuelles permet d'identifier les sites N2000 catégorisés en ZSC suivants (Figure 10) :

- FR9400568 Cap Corse Nord et Iles Finocchiarola, Giraglia 1994 à 2011
- FR9400571 Etang de Biguglia de 1992 à 2018
- FR9402012 Capo di Feno de 2012 à 2020
- FR9400594 Sites à Anchusa Crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto 1993 et 2000
- FR9400580 Marais dell'Sale, zones humides périphériques et forêt de Pinia de 1995
- FR9400606 Pinarellu, dunes, Etangs de Padulatu et Padulu Tortu de 2000
- FR9400574 Porto/Scandola/Revellata/Calvi de 2007

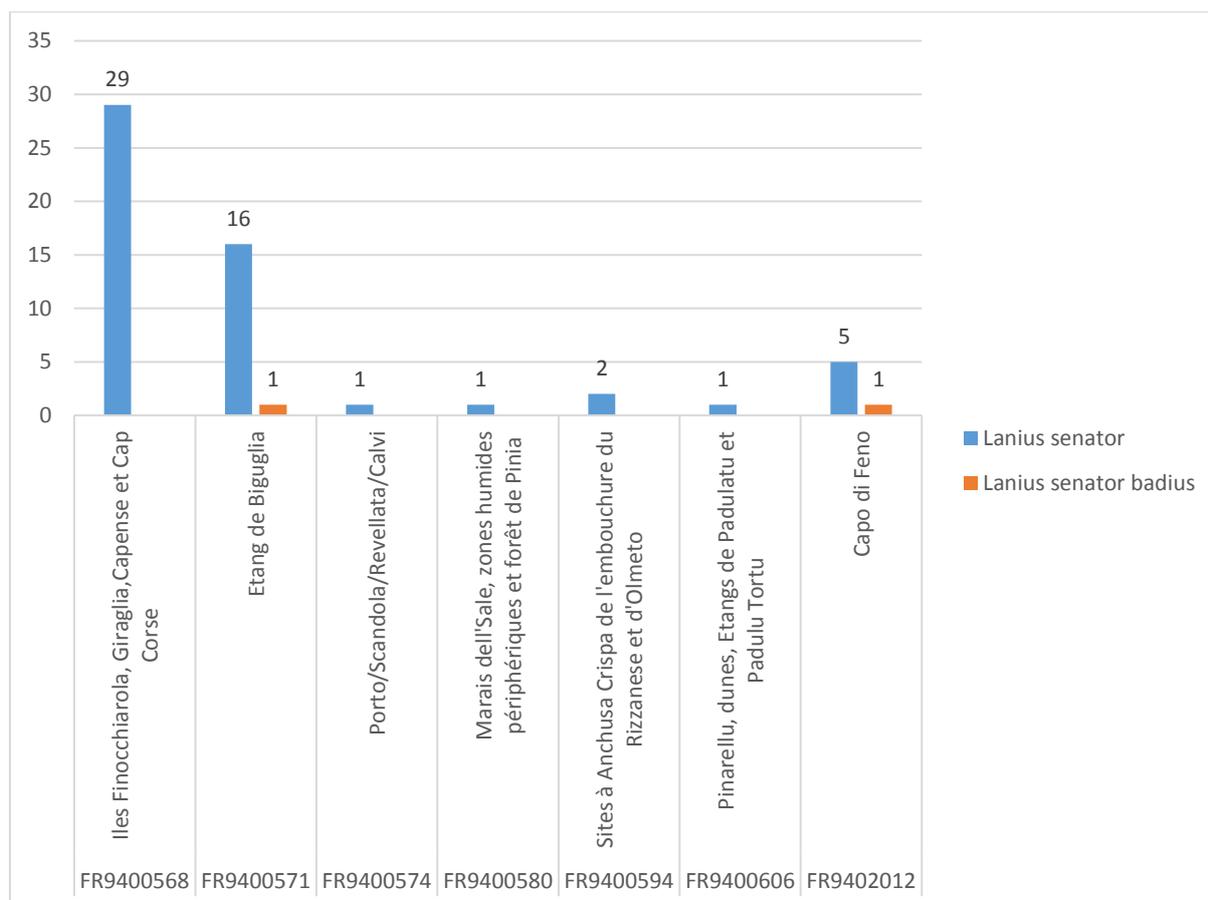


Figure 10 : Données d'observations de pie-grièche à tête rousse sur les sites N2000 classés en Zone de Conservation Spéciale (nominale et sous espèce *badius*) d'après les bases de données historiques du CEN Corse (WNAT), la plateforme nationale SINP (OpenObs), la DREAL Corse

Le croisement des données actuelles permet d'identifier les sites N2000 catégorisés en Zone de Protection Spéciale suivants (Figure 11):

- FR9410097 Iles Finocchiarola et côte Nord de 1994 à 2011
- FR9412007 Vallée du Régino 2005 à 2019
- FR9410101 Etang de Biguglia de 1992 à 2018
- FR9410098 Etang d'Urbino, 1995 et 2011

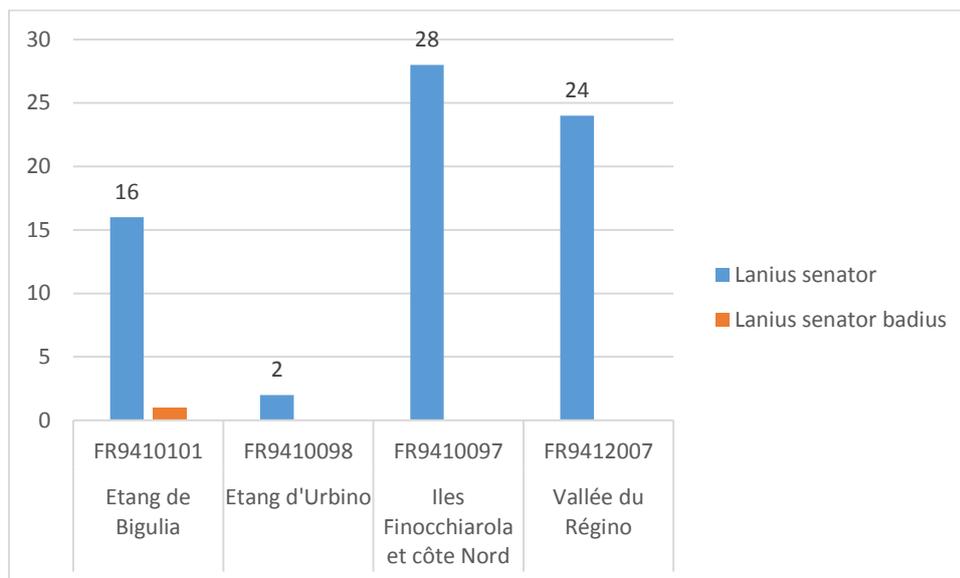


Figure 11 : Données d'observations de pie-grièche à tête rousse sur les sites N2000 classés en Zone de Protection Spéciale (nominale et sous espèce badius) d'après les bases de données historiques du CEN Corse (WNAT), la plateforme nationale SINP (OpenObs), la DREAL Corse

Actuellement le CEN Corse travaille en étroite collaboration avec l'animatrice du site N2000 du FR9412007 Vallée du Reginu en faveur du Milan royal, mais depuis 2020 aussi de la Pie-Grièche à tête rousse. Cette collaboration a permis de programmer un inventaire de l'avifaune nicheuse sur le secteur du Reginu en 2023 permettant ainsi de renforcer les efforts de prospection sur ce secteur. En effet, la pie-grièche n'a pas fait l'objet d'un inventaire spécifique sur la zone malgré l'habitat favorable en raison de son niveau de protection jugé plus élevé que sur d'autres secteurs tout aussi favorables et pour lesquels les inventaires sont prioritaires (ex : plaine orientale, Ile-Rousse Balagne) Une campagne de sensibilisation auprès des usagers du site N2000 sera réalisée en 2022 dans le cadre du programme LIFE MILVUS. Lors de cette campagne de sensibilisation le CEN Corse veillera à présenter l'écologie, les menaces, les mesures de gestion favorables au cortège d'espèce PNA pour les milieux ouverts. Par ailleurs, la localisation des sites de nidification de pie-grièche, leur écologie et les mesures de gestion à mettre en place ont été présentées à l'animateur N2000 du site de Capo di Feno. Il a été alerté sur les problématiques de surfréquentation et les éventuelles opérations DFCI prévues. L'animateur N2000 réalise le transfert d'information entre le CEN Corse et le propriétaire d'une partie du site : le Conservatoire du Littoral.

Il est important de renforcer les actions avec les autres sites N2000 identifiés avec des secteurs de nidification. Le site N2000 FR9410101 Etang de Biguglia est inclus au sein d'une réserve, les enjeux de conservation sont donc mis en œuvre par les agents de la réserve.

Conscient des enjeux de conservation associés au réseau N2000, le CEN Corse a répondu favorablement à l'appel à projet porté par la DREAL Corse dont l'objectif était de rédiger le cahier des charges des contrats N2000 ni agricoles ni forestiers à l'échelle régionale pour 4 habitats : côtiers, zones humides, agropastoraux et rocheux. Ce cahier des charges a vocation à faciliter la mise en place de contrats proposant des mesures favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire désignés par les directives européennes en Corse. Le cahier des charges est actuellement en cours de consultation par les experts régionaux et disponible sur la plateforme OSMOSE.

6 VALORISER

6.1 Action 5.1 – Sensibiliser les publics cibles : actions de sensibilisation et outils de communication

Cette année en 2021, malgré les restrictions liées au Covid pour l'accueil du public (limitation de la jauge à 12 de personnes), les actions de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires ont pu être néanmoins réalisées.

6.1.1 Animations à destination du grand public

Au total, sur les 2 événements en 2021, 55 personnes ont été sensibilisées (Tableau 9).

Tableau 9 : Actions de sensibilisation à destination du grand public en 2021.

Evènement	Type	Date	Lieu	Nombre de personnes
<i>Natura 2000 Prunete</i>	Stand d'information-Balade	Mai 2021	Cervioni	30
<i>Urbino in Festa</i>	Stand d'information	18/05/2021	Urbino	25
Total				55

Le stand d'information comporte de nombreux supports : plaquettes d'informations, supports visuels, guide d'identification, des outils de sciences participatives afin de sensibiliser et impliquer le public pour la conservation de la Pie-grièche à tête rousse.

- Une plaquette d'information à destination des socio-professionnels (Fig. 10),
- Une plaquette d'information à destination du grand public avec un accès QR code "enquête participative" Pie-Grièche à tête rousse (créé en 2020) (Fig. 11),
- Un guide d'identification des oiseaux de Corse (dont la Pie –Grièche à tête rousse ; modifié en 2021 - Fig. 12).

La démarche de « sciences participatives » contribue à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité par les citoyens et permet d'en savoir plus sur l'état de conservation de l'espèce, mais aussi de sensibiliser le grand public en l'impliquant.

6.1.2 Animations à destination des scolaires

Au total, ce sont 295 scolaires et 20 enseignants/accompagnateurs qui ont été sensibilisés en 2021 (Tableau 10).

Tableau 10. Actions de sensibilisation à destination des scolaires en 2021.

Evènement	Type	Date	Lieu	Nombre de classes	Nombre de scolaires	Nombre d'accompagnateurs /enseignants
<i>Urbinu in Festa</i>	Atelier pédagogique	18/05/2021	Urbibu	4	95	8
<i>Sortie Codole</i>	Atelier pédagogique + balade observation (Fig. 7)	10/06/2021	Codole	1	25	2
<i>Sortie Codole</i>	Atelier pédagogique + balade observations	11/06/2021	Codole	1	25	2
<i>Sortie Codole</i>	Atelier pédagogique + balade observations	17/06/2021	Codole	1	25	2
<i>Sortie Codole</i>	Atelier pédagogique + balade observations	18/06/2021	Codole	1	25	2
<i>Fête de la Science</i>	Atelier pédagogique	09/11/2021	Ecole Pietri Povo	4	100	4
Total				12	295	20



Figure 12 : Balade observation de la Pie Grièche à tête rousse sur Codole avec la classe de Monticellu en juin 2021.

6.1.3 Communication/Médias/Réseaux sociaux

Dans le cadre des actions de sensibilisation à destination du grand public, le CEN Corse réalise, pour chacune de ses sorties ou événements, un communiqué de presse comprenant également une affiche transmise à l'ensemble de ses contacts « presse/média » (Corse Matin, RCFM, corse net info, etc.). Afin d'informer et de sensibiliser régulièrement le grand public à la conservation de la Pie – grièche à tête rousse, le CEN Corse communique au travers de son site internet (<http://www.cen-corse.org/>), ses newsletters ainsi que sur Facebook. Les publications facebook sont relayées sur le compte instagram du CEN Corse (créé en 2020) afin de toucher un plus grand nombre de personnes. L'ensemble de ce réseau constitue plus de 6000 personnes connectées/touchées (dont 5191 sur le compte et la page Facebook du Cen Corse).

Les missions du CEN Corse de communication sur la pie-grièche à tête rousse sont limitées en raison d'un financement incomplet et ne permettant pas un porter à connaissance régional optimal. Margaux Bourot en charge de la communication a ainsi réalisé en collaboration avec l'équipe intervenant sur le PNA :

- 3 publications sur les réseaux sociaux totalisant 103+26=129 réactions et 50 partages (Figure 13, 14, 15)
- Un article de presse général (Figure 18)
- Un article dans la newsletter du CEN Corse à destination de 200 adhérents (Figure 16)

La pie-grièche à tête rousse est un oiseau discret et ainsi peu connu du grand public et des scolaires. Or, l'habitat de la pie-grièche à tête rousse est bocager, en secteur donc péri-urbain dans les vergers, sur les parcelles agricoles etc. Les professionnels et le grand public sont donc des acteurs incontournables à la mise en œuvre d'actions de gestion en faveur de la pie-grièche à tête rousse. Il est donc primordial de renforcer les actions de communications réalisées et créer des outils de communication afin que le grand public identifie plus facilement l'espèce et le rôle qu'ils ont au niveau des gestes quotidiens permettant d'œuvrer en faveur de la pie-grièche.



Figure 13 : Publication sur la protection de la pie-grièche à tête rousse le 08/01/2021



Figure 14 : Publication sur l'identification de la pie-grièche à tête rouge le 02/08/2021



Figure 15 : Publication sur l'écologie de la pie-grièche et les actions à réaliser en faveur de l'espèce le 08/03/2021



Figure 16 : Extrait de la newsletter du CEN Corse sur la pie-grièche à tête rousse

Le dépliant PNA PGTR (3 volets recto/verso) sont proposés et mis à disposition sur l'ensemble des actions à destination du Grand Public (environ une vingtaine cette année). Par ailleurs, une pochette « Biodiversité insulaire » comprenant l'ensemble des dépliant PNA ainsi que des supports pédagogiques est laissé aux enseignants lors des interventions en milieux scolaires (une centaine de classes environ en 2021). 650 exemplaires ont été imprimé cette année. La plaquette a été mise en ligne sur la plateforme Echoscience et consultée 162 fois (Figure 15).



Figure 17 : Plaquette de sensibilisation réalisée dans le cadre du PNA mise en ligne le 27/07/2021

Une page dédiée aux PNA est présente sur le site web du Cen Corse afin de permettre au public de retrouver l'ensemble des espèces concernées par les PNA, dont la Pie –Grièche à tête rousse. De plus, un QR code est accessible pour saisir ses observations – Sciences Participatives. Chaque observation est envoyée automatiquement sur une adresse collective contact@cen-corse.org.

7 Conclusion

7.1 Recensement des couples sur la Plaine Orientale

Au total 13 couples ont été recensés sur les 40 carrés prospectés (28 carrés issus de l'échantillonnage aléatoire sur zone à enjeux, 12 issus de la recherche pour pose GLS). 52 % des carrés prospectés ne présente aucun couple de pies-grièches et aucun bastion de population n'a été recensé. La maille de Linguizzetta est celle avec l'effectif le plus dense : 11 individus recensés dont 8 ayant un code atlas supérieur ou égal 5 laissant supposer 4 couples potentiels. Les inventaires réalisés en 2021 laissent supposer une faible présence de l'espèce en Plaine Orientale, alors que l'habitat pourrait être perçu comme favorable a priori. En effet, les caractéristiques de l'habitat où ont été localisés les quelques couples de pies-grièches sont identiques à celles recensées sur le secteur d'Ajaccio. A savoir un milieu en mosaïque où espaces ouverts pâturés par des animaux alternes avec des bosquets, des vergers et des haies d'épineux. Le maintien d'un système agropastoral type agroforesterie qui permet une mosaïque d'habitats est donc essentielle à la survie de la pie-grièche. C'est notamment la préconisation principale qui est évoquée dans la littérature de façon unanime (Issa & Miller, 2015). Aussi, les différents suivis lors du précédent PNA (Taysse 2021) a permis de mettre en évidence un domaine vital entre 6 à 8 ha en moyenne, la mosaïque d'habitat précédemment décrite doit donc être à l'échelle du domaine vital de la pie-grièche à tête rousse.

La plaine orientale par sa situation géographique et sa géologie constitue un secteur privilégié historique pour l'agriculture corse. Elle concentre des activités d'élevage, maraichage et viticole conséquentes. Ce caractère agricole façonne la zone en mosaïque d'habitats supposément favorables à la pie-grièche à tête rousse. Toutefois le changement de pratiques agricoles de petites exploitations à des monocultures conséquentes sans politique de préservation d'éléments du paysage engendre un milieu inadapté à la taille du domaine vital et peu favorable à la pie-grièche à tête rousse. Autrefois peu habitée, la plaine orientale est devenue attractive et plusieurs des communes sont intégrées au programme « petite ville de demain ». Ainsi, la plaine orientale est soumise à un changement d'occupation du sol agricole et urbain conséquent, rapide et sans outil d'aide à la décision concernant les enjeux liés à la biodiversité. Il pourrait être intéressant pour plusieurs organismes de protection de l'environnement d'établir un partenariat afin d'évaluer plus finement que l'observatoire de l'artificialisation des sols, les changements d'occupation et d'usage des sols en plaine orientale afin d'appréhender l'impact que cela a pu avoir sur l'écosystème.

L'hypothèse de la perte progressive de l'habitat spécifique à la pie-grièche, suite à la transformation de l'occupation du sol et son incapacité à s'adapter (car possédant une niche écologique très spécifique) pourrait expliquer une éventuelle régression de ces effectifs. Malheureusement nous n'avons pas de points de références pour en mesurer l'importance. Ce constat de régression des aires de nidification et de déclin des populations en plaine orientale est partagé par d'autres naturalistes (Antoine Leoncini, com. perso.). D'après les témoignages la plaine orientale, pour la partie proche de Bastia, était « riche » de pie-grièche il y a de ça 20 ou 30 ans.

Il semble donc important d'établir des mesures de conservation rapides pour les couples restants en ayant une politique d'aménagement globale qui prenne en considération la préservation des écosystèmes favorables à l'espèce. Ils sont d'ailleurs aussi favorables à tout un cortège d'espèces d'oiseaux dit des milieux agricoles dont l'effondrement des populations est largement documenté (Audevard, 2014) ainsi qu'à la tortue d'Hermann. Il est nécessaire que la DREAL contacte

officiellement les communes pour les informer de la présence de pie-grièche sur les parcelles. Un groupe de travail spécifique à la plaine orientale explicitant les enjeux écologiques, la réglementation et les rôles des communes semble nécessaire afin que ces dernières intègrent dans leurs politiques d'aménagement du territoire les enjeux écologiques relatifs à la pie-grièche à tête rousse. Par ailleurs l'ODARC et la chambre d'agriculture qui accompagnent les exploitants agricoles sur le secteur devront aussi être tenus informés afin qu'ils soient vigilants aux pratiques de l'exploitant agricole sur la parcelle.

7.2 Suivis des couples sur le grand Ajaccio

Le suivi en 2022 réalisé selon le même protocole qu'en 2021 a permis d'identifier 8 nouveaux territoires sur les bastions de Lava et 4 nouveaux territoires sur Capo di Feno. Le bastion de Lava est le plus important avec près de deux fois plus de territoire recensé que sur Capo di Feno pour un succès reproducteur deux fois plus élevé. En 2021, le nombre de jeunes à l'envol a augmenté de 19 individus sur Lava et diminué de deux individus sur Capo di Feno. Ces variations d'une année à l'autre illustrent la nécessité de maintenir le suivi sur le secteur d'Ajaccio afin de clarifier les origines de ces variations interannuelles, évaluer le taux d'occupation des territoires en fonction des années et la productivité. En effet le bastion de Capo di Feno illustre une augmentation de la population locale mais avec un renouvellement de population plus faible que celui supposé.

Concernant la protection foncière de ces secteurs, ils sont situés en zone péri-urbaine sur des propriétés privées ou communales excepté pour quelques territoires de Capo di Feno situés à la limite du site du conservatoire du littoral. Il apparaît donc important que les gestionnaires de ces parcelles privés soient informés de la présence d'un nid de pie-grièche et sensibilisés aux pratiques favorables à leur maintien. Pour les parcelles à vocation agricole, les services qui accompagnent les agriculteurs tels que l'ODARC et la chambre d'agriculture doivent disposer des données et relayer l'information auprès des exploitants agricoles. Les communes et l'intercommunalité du pays Ajaccien devront intégrer à leurs documents d'urbanisme les enjeux relatifs à la pie-grièche et veiller à éviter la destruction des territoires identifiés. La carte de sensibilité établie dans le cadre du Plan National d'Action sur le secteur Ajaccien permettra d'orienter les prises de décision sur l'aménagement du territoire et l'évitement de la consommation d'espaces naturels sensibles. D'après la dynamique urbaine sur le secteur de l'intercommunalité synonyme de consommation d'espace, fragmentation du milieu et augmentation des pressions anthropiques sur le reste d'espaces naturels, les espaces agricoles et derniers espaces naturels doivent être maintenus et protégés.

Pour les deux bastions, dans ce type de milieux pastoraux, on a remarqué l'importance d'une « deuxième ligne de défense » près ou autour du buisson/arbre qui accueille le nid. Celle-ci se révèle être cruciale au moment de l'envol des jeunes mal-volants. On ne trouve aucun nid qui ne la possède pas. Dans un cas, elle a été détruite sous le « bennage » de gravats lié à l'élargissement d'une route et les deux jeunes mal-volants ont été très rapidement prédatés. Cet aspect n'avait pas été perçu en 2020. Il serait intéressant d'évaluer si sur d'autres types de milieux (vergers, bois clairs...), on retrouve cette configuration, ou si elle est seulement l'effet d'une adaptation locale, liée aux risques de prédation qui sont forts sur les deux bastions (notamment des corneilles qui nourrissent et « éduquent » leurs jeunes après l'envol à ce type de prédation, puis forment des rassemblements importants et mobiles en quête d'une nourriture facile, en bandes de 15 à 30 individus jeunes et non reproducteurs). Une partie des envols et de la diffusion des jeunes corneilles hors des territoires de reproduction parentaux recouvre plus ou moins les nourrissages et la fin de l'élevage des jeunes pie-grièches à tête rousse.

En effet, le choix dans l'installation d'un couple pour se reproduire ne semble pas uniquement guidé par l'endroit qui accueillera le nid. On constate, en renfort de la « première ligne de défense » utilisée par les couples expérimentés- qui est la situation du nid dans la végétation, majoritairement dans les endroits les plus inextricables, hors d'atteinte des prédateurs -, une « deuxième ligne de défense » constituée d'épineux buissonnants très épais, à proximité de l'îlot accueillant le nid, voire un seul buisson (critère retrouvé même chez des couples qui semblent inexpérimentés ou nouveaux). Ils peuvent être de taille variable, d'une hauteur égale à plus faible que la végétation de l'îlot principal. Ils sont séparés de la transition herbeuse d'environ 60m à 125m (majoritairement 60m). Ils servent aussi préférentiellement de perchoirs et lardoires pour l'alimentation des jeunes et de postes de défense du nid contre les importuns. Les lardoires servent presque exclusivement pour des lézards, stockés, qui, souvent, ne sont pas consommés ou pour dépiauter un gros insecte). C'est en leur sein que la nichée mal-volante, sortie du nid, se réfugie bien à l'abri au cœur du buisson. Elle y est nourrie encore une à deux semaines, parfois plus. Il semble que le jeune mal-volant hésite ou ne soit pas en mesure de couvrir des distances supérieures à cette seconde ligne de défense sans s'exposer aux prédateurs. Très souvent, ils sont contraints par les adultes d'y rester cachés, ceux-ci n'hésitant pas à harceler les jeunes curieux affamés en fonçant dessus, ou jusqu'à se poser sur ceux des jeunes étourdis qui déborderaient sur les branches extérieures. Plus tard, les jeunes continueront un temps à utiliser les buissons environnants comme relais, de la même façon, en s'éloignant progressivement des lieux de reproduction. Ceci confirme le choix prioritaire d'un territoire composé de milieux les plus variés possibles, rassemblant dessus un maximum de zones écotones-patchwork à zones buissonnantes à forte proportion de roncailles morcelées, avec des espaces dégagés en herbes rases, à sol presque nu, bétails de tous types avec une « préférence » pour les ovins, vergers, différentes essences d'arbres, parfois habitations, bâtiments de ferme, centres équestres, points d'eau pour le bétail, ruisseaux, bords de routes, chemins.... L'eau semble aussi un élément très important. Les pies grièches à tête rousse se baignent souvent plusieurs fois par jour.

C'est une espèce très « agressive » qui compte beaucoup sur son caractère acrimonieux pour protéger ses nichées qui se développent tardivement par rapport aux autres espèces et, du coup, sont fortement convoitées par une grande variété de prédateurs. Sur tous les nids, en fait essentiellement après la sortie du nid, sur les « secteurs de seconde ligne de défense » où se réfugient les jeunes mal-volants, ont été observées des interactions violentes entre les corneilles, se déplaçant au sol vers ces refuges ou les survolant de près, voire effectuant des attaques menées conjointement par plusieurs individus, et les deux adultes du couple de Pies grièches les poursuivant, avec des fréquences et intensités variables (jusqu'à 8 tentatives/attaques en l'espace de 10 minutes). Le déclenchement des attaques et poursuites des Pies grièches se fait majoritairement à l'approche des 20/60m des zones de refuges. Les Corneilles finissent par se laisser et parfois se posent au-delà, pour un temps, guettant une opportunité ou testant par intermittence les lignes de défense (surtout le matin, car, avec la chaleur rapidement écrasante, tout le monde se calme). Elles connaissent parfaitement l'emplacement des nids et post-nids (« deuxième ligne de défense »). Le fait que la prédation soit moindre sur les nids semble déterminée essentiellement par les soins apportés dans le choix de leur emplacement et par une discrétion du mâle plus importante, toujours en veille, souvent caché à l'ombre du feuillage et probablement par une bonne tenue au nid. D'après certains bagueurs, il faut quasiment toucher la femelle pour qu'elle s'envole du nid et voir son contenu (communication personnelle de Ludovic Lepori obtenue auprès de l'équipe de pose des GLS). Pendant l'élevage au nid et à partir de la sortie du nid (et même pendant la ponte), l'agressivité et la surveillance continue d'un ou des deux adultes est indispensable à la survie des nichées. Tout éloignement momentané du couple, provoqué sur ces secteurs restreints, entraîne à coup sûr, suite à leur effarouchement, le risque d'une opportunité de prédation.

7.3 Risques liés à la manipulation de l'espèce en période de reproduction

Aucune manipulation au nid pendant la couvaison, l'élevage et l'envol des jeunes malvolants ne devrait être entreprise, sauf à accepter des échecs presque inéluctables. Nos déplacements, odeurs et comportements sont des signes pour nombre d'opportunistes qui savent, eux, parfaitement nous lire et profiter de ces signaux à une période où ils ont aussi des bouches à nourrir (Rats, Belettes, Corneilles, Geais, Buses, Milans, Crécerelles, Couleuvres, Chats...). Pour l'anecdote : des naturalistes ont mis en évidence à Yellowstone que les Corbeaux guidaient les Loups vers les hardes de cervidés en vue d'un festin probable.

Nous supposons suite aux différentes observations de terrain en prospection régionale et en suivi de nid que cette espèce est trop susceptible d'être prédatée lors de sa reproduction, au moins sur ces types de milieux et d'utilisation de l'espace, pour être manipulée. A ce propos il serait intéressant de connaître le détail du protocole utilisé lors de la pose des GLS (pendant la couvaison ? capture des deux adultes ? intervention : pendant l'élevage des jeunes ? à l'envol ? quel type de formation végétales utilisées ? nombres de passages sur les nids, contrôles des pontes ? durées des captures ?) sur les quelques couples de la plaine orientale. En effet, plusieurs indices laissent à supposer des effets négatifs de la manipulation sur le succès reproducteur des couples équipés. Les résultats des couples équipés sont inquiétants avec 100 % des couples suivi par le CEN Corse et équipés par les bagueurs en échec. Il apparaît important que les équipes en charge de l'étude quantifient l'effet de la manipulation et de l'équipement des pies-grièches sur le succès reproducteur. Si ce dernier s'avère être celui supposé, à savoir à l'origine des échecs recensés, la manipulation devrait être arrêtée dans un souci de conservation d'une espèce pour laquelle le constat national et régional est au déclin des populations.

8 PERSPECTIVES

8.1 Une feuille de route régionale sur 5 ans pour le Plan National d'Action

Une feuille de route régionale a été établie de 2021 à 2023. Par souci de lisibilité cette feuille de route n'est pas intégrée au rapport mais est consultable sur la plateforme OSMOSE.

L'ensemble des perspectives énoncées en 2021 ont pu être mis en œuvre. Il conviendra de préparer particulièrement la transition entre la fin de la déclinaison régionale du PNA pie-grièche et le début d'un éventuel deuxième PNA. En effet, de nombreuses actions sont encore à mettre en œuvre et les premiers retours de terrain supposent un état de conservation de l'espèce défavorable.

8.2 Programmation 2022

Actions 2022 Mise en œuvre	Actions 2022 Animation
<p>ACTION II.2/IV 5 Mieux connaître les populations de la Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise et Pie-grièche méridionale : répartition, effectifs et tendances</p> <p>1. Dynamique de population - suivi des Bastions de population -Ajaccio,</p>	<p>ACTION I.2 Animation régionale du PNA</p> <p>1. Animation du COFIL régional Participation au COFIL national, échanges avec les acteurs nationaux</p> <p>-Proposition 2022 : participation aux COFIL dont les secteurs sont à enjeux pour la PGTR, aux GT régionaux sur des aspects de gestion de milieux et</p>

<p>-Proposition 2022 : reconduite de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Prospection régionale (Plaine Orientale), spécifier un étalement potentiel de l' action sur 2 ans à la vue de l' étendue de la zone de prospection <p>-Proposition 2022 : prospection régionale sur les secteurs de la Balagne, du Cortenais et de Propriano en fonction des budgets disponibles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Suivi GLS et analyses génétiques des individus équipés cofinancement labo/programme personnel Frédéric Jiguet <p>Elle ne sera pas reconduite par souci éthique.</p> <p>ACTION IV. 2/IV 4 /IV 6 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Contact des différents acteurs, partenariat avec ZPS N2000 pour la mise en place de contrat MAEc <p>-Proposition 2022 : mise à jour des diagnostics agropastoraux et partage des données pour la CA/l'ODARC</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Connaître/sensibiliser les propriétaires/exploitants des terrains hébergeant des nids = courrier aux propriétaires et relai auprès des communautés des communes <p>-Proposition 2022 : Mise à jour de la cartographie réalisée pour l'identification des communes, communautés de communes pour lesquelles nous disposons de données / transfert aux communes</p> <p>Action VI.1 Développer la communication/sensibilisation sur les PG</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Création d'outils de communication <p>-Proposition 2022 : roll-up PNA</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Communication 	<p>protection</p> <p>-Report 2022 pour la validation des cartes de sensibilités et de la feuille de route</p> <p>-Propositions 2022 : reconduite de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction des livrables à l'échelle régionale et nationale <p>-Proposition 2022 : reconduite de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Mise en place d'une feuille de route, priorisation des actions et planning prévisionnel jusqu'en 2023 <p>-Proposition 2022 : mise à jour de la feuille de route et réflexion sur la reconduite d'un PNA en lien avec al consultation publique pour le second PNA</p> <p>ACTION I.3 Alimenter la base du SINP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission des données au coordinateur régional et national <p>-Proposition 2022 : reconduite de l'action</p> <p>-Proposition 2022 : centralisation des données de présence de PGTR dans l'objectif d'effectuer un état des lieux des connaissances pour reconduite du PNA en lien avec l'action IV.5 « Effectuer un état des lieux dans les zones à enjeux et assurer une meilleure conservation »</p> <p>ACTION IV. 2/IV 4 /IV 6 Renforcer la protection des pies-grièches - actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation des groupes de travail sur les problématiques « gestion des habitats » et « aménagement » <p>- Report 2022 – GT volet urbanisme</p> <p>- Proposition 2022 : Reconduite de l'action/Mise à jour de la fiche de la CA sur le défrichement pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité avec ajout des fiches espèces/ Evaluer et modifier les fiches diagnostics agropastoraux de la CA et l'ODARC/Centralisation des cahiers des charges d'ouverture de milieux existants afin d'évaluer la prise en compte des enjeux PGTR</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Contact des différents acteurs, partenariat avec ZPS N2000 pour la mise en place de contrat MAEc <p>-Proposition 2022 pour les EPCI : organiser des</p>
---	--

<p>-Proposition 2022 : communication sur les réseaux sociaux, site web, presse</p> <p>8. Sensibilisation et communication auprès des scolaires,</p> <p>-Proposition 2022 : reconduite de l'action</p> <p>9. Interventions grand public</p> <p>-Proposition 2022 : reconduite de l'action</p>	<p>rencontres/formations à la prise en compte des enjeux PGTR pour les EPCI hors GT en raison de la multitude d'acteurs. En effet un contact email et téléphonique ne suffit pas à une prise en compte de la biodiversité. A compléter d'un courrier officiel sur la présence des espèces ?</p> <p>- Propositions 2022 pour le PNRC : renforcer les échanges CEN/ PNRC et prévoir une rencontre spécifique pour acter les échanges de données, les points de vigilance à renforcer sur la gestion des habitats (enjeux au niveau de Corté)</p> <p>- Proposition 2022 pour la CA/l'ODARC : Formation des agents de la CA/ODARC réalisant les diagnostics agropastoraux/ Actions conjointes d'ouverture de milieux</p> <p>-Proposition 2022 pour la Cdc : renforcer les échanges avec les différents services de la Cdc pour prise en compte des enjeux biodiversité (MR/PGTR/TH) dans le cadre de l'entretien des bords de route, des ripisylves, de la gestion des espaces naturels</p> <p>-Proposition 2022 pour le CdL : renforcer les échanges avec le CDL concernant le partage de données et les informations de gestions des habitats favorables au MR.</p> <p>ACTION IV 2. Recherche sur les produits chimiques et les proies</p> <p>-Proposition 2022 : partenariat avec l'OCIC à ce sujet, partage d'étude et initiation d'études en lien avec le plan ecophyto2/ partenariat OCIC-CEN pour la sensibilisation des services vétérinaires</p> <p>ACTION IV 5. Effectuer un état des lieux dans les zones à enjeux et assurer une meilleure conservation</p> <p>-Proposition 2022 : Elaboration d'une réflexion conjointe avec la DREAL sur la mise en protection des territoires identifiés en PO</p> <p>Action IV.6 Intégrer la problématique PG dans la politique de préservation des paysages</p> <p>-Proposition 2022 : en lien avec les prises de contact avec la Cdc</p>
--	---

BIBLIOGRAPHIE

- AUDEVART, A. (2014). - Pourquoi les oiseaux des champs disparaissent-ils ? Le courrier de la nature n°281, p.36-43.
- BERSUDER, D. (1990). -*Bilan de la prospection en 1989 et statut de la Pie-grièche à tête rousse en Alsace de 1984 à 1989*.C.E.O.A, Strasbourg. 90 p.
- BERSUDER, D. & KOENIG, P. (1991). -*Contribution à l'étude d'une population de pies-grièches à tête rousse (Lanius senator) en Alsace. Bilan du suivi et du baguage en 1991*. CRBPO. Non publié.
- BONACCORSI, G. & ISENMANN, P. (1994).- Biologie de la reproduction et nourriture de la Pie-grièche à tête rousse *Lanius Senator badius* et de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* en Corse (France). *Alauda* 62: 269-274.
- BONACCORSI (G), Résultats de l'enquête 1993-1994 concernant les Pies- grièches nicheuses en Corse.
- BOUTIN, JM., ERAUD, C., LORMEE, H., RIVIERE, M., DUCAMP, JJ.(2011). – Le GLS : un éclairage nouveau sur la migration de la tourterelle des bois. Faune sauvage N°293, p.28-29.
- DOMBROVSKI, V. (1998).- La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans la Réserve de Biosphère des Vosges du Nord. *Annales scientifiques 1998-1997* 6: 113-120.
- DUCRETTET, M , CART, S., LEPORI, L.& Lebret, A. (2022). Bilan annuel 2021 - PNA Milan royal en Corse. CEN Corse, DREAL Corse, OEC. 105 pp.
- DUPOUX, E. (2005).- Proposition d'une méthode de suivi des pies-grièches. *Epops*64(1-2005): 42-44.
- ELLENBERG, H. (1986).-Warumgehen die Neuntöter *Lanius collurio* in Mittel europaim Bestandzurück ? *Corax*12: 34-46.
- ERROUISSI, F., ALVINERIE, M., GALTIER, P., KERBOEUF, D. & LUMARET, J.P. (2001).-The negative effects of the residues of ivermectin in cattle dung using a sustained-release bolus on *Aphodius constans*(Duft.) (Coleoptera: Aphodiidae). *Veterinary Research* 32: 421-427.
- ESTRADA, J., PEDROCCHI, V., BROTONS, L. & HERRANDO, S. (2004).-*Atlas del socells nidificants de Catalunya, 1999-2002*. Institut Catala d'Ornitologia / Lynx Edicions, Barcelona. 640 p.
- FERNEX, M. (1981).- Evolution des populations d'oiseaux au pied du Jura alsacien (Biederthal) en fonction du changement des techniques agricoles. *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse* 782: 29-40.
- FONDERFLICK, J. (2007).-*Conséquences de la fermeture et de la fragmentation des milieux ouverts sur l'avifaune nicheuse des Causses*. Thèse EPHE. 211 p. .
- FREITAG, F. (1951).- Am Nest des Rotkopfwürgers. *Vogelwelt*72: 145-148.

GENDRE, N. (1999).-*La Pie-grièche à tête rousse : une espèce menacée en Lorraine. Etude de la population du Saintois. Estimation de l'effectif régional. Propositions d'un plan d'action.* Rapport de stage LPO Lorraine / MST Aménagement-Environnement, Metz. 53 p.

IDELON, C. & THIEROT, J.C. (1995).-*Etat des populations de pies-grièches à tête rousse dans le périmètre de la colline de Sion et propositions de mesures de gestion préservant ses biotopes de reproduction.* Rapport LPO Lorraine / Direction Régionale de l'Environnement, Metz. 30 p.

ISSA N. & MILLER Y. (2015). – *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale.* LPO/ SEOF/ MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

LEFRANC, N. (1980).- *Biologie et fluctuations des populations de Laniidés en Europe occidentale. L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 50: 89-116.

[15]. LEFRANC, N. (1993).-*Les pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.* Ed. Delachaux et Niestlé, Tournai. 240 p.

LEFRANC, N. (1996).- *Acte du 22ème Colloque Francophone d'Ornithologie : enquête pies-grièches LPO / Ministère de l'Environnement 1993-1994. Alauda*64(1): 66-67.

LEFRANC, N. (1999).- *Les pies-grièches Lanius sp. en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. Ornithos*6(2): 58-82.

LUMARET, J.P. (2001).-*Impact des produits vétérinaires sur les insectes coprophages : conséquences sur la dégradation des excréments dans les pâturages.* Réunion du Comité scientifique de la Réserve Naturelle de Hauts-Plateaux du Vercors. Produits vétérinaires, pastoralisme et biodiversité, Lans-en-Vercors, le jeudi 25 janvier 2001.

MULLER, Y. (1998).- *La Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) oiseau de l'année 1998 en Alsace. Bilan de l'enquête. Ciconia* 22: 81-98.

PANOW, E.N. & (1983).- . (1983).-*Die Würger der Palaärktis. Die NeueBrehm-Bücherei.* A. ZiemsenVerlag, Wittenberg Lutherstadt. 196 p.

SUDFELDT, C., DRÖSCHMEISTER, R., GRÜNEBERG, C., MITSCHKE, A., SCHÖPF, H. & WAHL, J. (2007).- *Vögel in Deutschland.* DDA, BfN, LAG VSW, Münster. 40 p.

TAYSSE L. 2021. *Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (Lanius sp.) 2014-2018.* LPO France – Ministère de la Transition Ecologique, 159p.

ULLRICH, B. (1971).-*Unter suchungenzur Ethologie und Ökologie des Rotkopfwürgers (Lanius senator) in Südwestdeutschlan dim Vergleichzu Raübwürger (Lanius excubitor), Schwarzstirnwürger (Lanius minor) umd Neuntöter (Lanius collurio).* *Die Vogelwarte*26: 1-77.

9 ANNEXE

9.1 ANNEXE 1 Tendances évolutives des populations de Pie-Grièche à tête rousse en France - Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (Taysse 2021)

		2010-2015	2017-2019	Tendance
Auvergne Rhône Alpes	Auvergne	68-170 couples (2010)	100-170 couples (2017)	0
Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne	655-1240 couples (2000-2010)	1396-1655 couples (2017)	+
	Franche-Comté	10 couples	1 couple (2019)	-
Centre Val de Loire	Cher	15-50 couples (2015)	?	?
	Indre	50-100 couples (2015)	10 couples (2019)	-
Grand Est	Alsace	15-25 couples (2011)	2 couples (2019)	-
	Champagne Ardenne	50-75 couples (2009-2010)	3 couples (2018)	-
	Lorraine	≥ 19 couples (2014)	13 couples (2017)	-
Nouvelle Aquitaine	Limousin	6 couples (2014)	5-7 couples (2019)	0
	Poitou-Charentes	80-160 couples (2009)	18 couples (2019)	-
Occitanie	Languedoc-Roussillon	1350-3500 couples (2013)	1250-3000 couples (2019)	-
	Midi-Pyrénées	10-48 couples	17-49 couples (2017)	-
Provence Alpes Côte d'Azur		70-100 (2010)	40-80 couples (2019)	-

Tendance :

+ : augmentation
0 : stabilité (± 20%)
- : diminution
? : inconnu

9.2 ANNEXE 2 Codes Atlas des oiseaux nicheurs. Critères de nidification

Les critères de nidifications retenus sont ceux de l'*EBCC Atlas of European Breeding Birds* (Hagemeijer & Blair, 1997).

Critères retenus pour l'évaluation du statut de reproduction (Codes EBCC)
Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
Nidification probable
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (oeuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec oeuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

9.3 ANNEXE 3 Résultats de la prospection régionale en plaine orientale

Nom latin	Date	Nombre	code Atlas	Remarques	commune
Lanius senator badius	17/05/2021	2	16	Apport de proies au nid	Borgo
Lanius senator badius	05/05/2021	2	6	Posés sur abricotier verger	Giuncaggio
Lanius senator	05/05/2021	2	6	Les posés ensemble clôture	Pancheraccia
Lanius senator badius	26/05/2021	1	2	Posé sur fil électrique, lotissement + vergers	Ghisonaccia
Lanius senator badius	05/05/2021	2	6	Posés sur arbre Casuarina	Linguizzetta
Lanius senator badius	05/05/2021	2	5	Posés sur arbustes	Linguizzetta
Lanius senator badius	05/05/2021	2	5	Posés sur arbre Casuarina	Linguizzetta
Lanius senator badius	26/05/2021	2	5	Posés sur vigne	Linguizzetta
Lanius senator	05/05/2021	1		Posé sur fil PTT , chasse	Linguizzetta
Lanius senator badius	26/05/2021	1	2	Posé sur fil PTT , chasse	Linguizzetta
Lanius senator	26/05/2021	1	2	Chasse sur champ moissonné	Linguizzetta
Lanius senator badius	20/05/2021	1	14	Observation accouplement et transport matériaux, nid dans verger de kiwi	Penta-di-Casinca
Lanius senator badius	07/05/2021	2	6	Posés sur buissons, arbustes, ronciers	Penta-di-Casinca
Lanius senator badius	09/06/2021	1	5	Posé sur clôture, puis arbre fruitier villa	Lucciana
Lanius senator badius	09/06/2021	1	6	Nid probable sur robinier à côté de voie férée	Lucciana

Lanius senator badius	26/05/2021	1	18	Nid sur chêne liège, mâle apport proie pour femelle	Biguglia
Lanius senator badius	07/06/2021	1	18	Nid dans verger pêchers, mâle apport de proie femelle au nid	Vescovato
Lanius senator badius	14/05/2021	2	6	Posés sur roncier, près champ brebis	Venzolasca

9.4 Annexe 4 Tableaux du détail de la reproduction bastion Lava 2020/2021 :

TERRITOIRE N°2.

15/04/20, APPIETTO. Lava, rond-point de Bocca di Listinconu « centre équestre »

Statut de reproduction : Possible

Pas de ponte sur le secteur, quitte les lieux. Glissement probable du couple N°2 le 27/05/20 sur site/nid N°14.

28/06/21, COUPLE N° 34

2021, APPIETTO. Lava, « bergerie moutons et un cochon sous Pylone (après le centre équestre) ».

Statut de reproduction : Certain (nid situé dans le haut d'un lentisque de 1,5m).

Envol de 3 jeunes observés le 13/07/20.

TERRITOIRE N°3.

10/04/20, APPIETTO. Lava, « champs au-dessus de l'aulnaie de Valdarone »

Statut de reproduction : Certain

Envol de 2 jeunes observés le 09/07/20.

16/04/21, COUPLE N° 35

2021, APPIETTO. Lava, « champs au-dessus de l'aulnaie de Valdarone, utilise le chêne du couple N°24 de 2020 à 70m de son ancien nid ».

Statut de reproduction : Certain (nid situé dans le haut d'un chêne de 3m).

Envol de 2 jeunes observés le 05/07/21. Territoire brûlé à 50%, incendie du 29/07/21

TERRITOIRE N°4.

10/04/20, APPIETTO. Lava, « Ramanetti (Lucas) ».

Statut de reproduction : Certain

Envol d'au moins 1 jeune observé le 01/07/20 (Probablement qu'un).

12/04/21, COUPLE N°36

2021, APPIETTO. Lava, « Ramanetti (Lucas) ». **Nid roncier de 2020 détruit, colline arasée au bulldozer, couple niche à 60m en amont du terrassement.**

Statut de reproduction : Certain (nid situé dans un eucalyptus de 3m, à 2,50m de haut, au bout d'une branche latérale. L'arbre porteur, contre une terrasse sur pilotis d'un mobile home.)

Envol de 3 jeunes observés le 18/06/21.

TERRITOIRE N°5.

15/04/20, APPIETTO. Lava, I Murtelli côte 62 « entre le pont et le camping du soleil ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 5 jeunes observés le 15/07/20

17/05/21, COUPLE N°37

2021, APPIETTO. Lava, I Murtelli côte 62 « entre le pont et le camping du soleil, en face piste ferme »

Statut de reproduction : Certain(nid situé dans le même lentisque de 1,70m que 2020, au même endroit.)

Envol de 4 jeunes observés le 28/06/21.

TERRITOIRE N°6.

15/04/20, APPIETTO. Lava, en face de la ruine Cardelli sous Conchelli« Dans le virage au-dessus de la côte 43 ».

Statut de reproduction : Possible

Quitte les lieux, plus revu après le 20/05/20.

16/04/21, Mâle territorialisé N° 48

2021, APPIETTO. Lava, « entre le camping du soleil et l'élevage canin ».

Statut de reproduction : possible (jamais vu qu'un mâle sur le territoire du 16/04/21 au 28/05/21 où il quittera le territoire à l'arrivée/installation des Pie grièches écorcheurs. Pas observé de déplacements.)

Pas d'envol de jeune observé.

TERRITOIRE N°8. (Site difficile à voir de la route).

15/04/20, APPIETTO. Lava, Praghjolaja, « bergerie après Aulnaie avant Pont, côte 74 ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 1 jeune observé le 15/07/20

22/04/21, COUPLE N°38

2021, APPIETTO. Lava, Praghjolaja, « bergerie après Aulnaie avant Pont, s'est déplacé de 100m par rapport au nid 2020. (côte 106 cartes janvier 2019) ».

Statut de reproduction : Certain(nid situé dans un lentisque de 3 m, dans le haut environ 2,80m.)

Envol de 3 jeunes observés le 14/07/21. Territoire brûlé à 50%, incendie du 29/07/21

TERRITOIRE N°9.

17/04/20, APPIETTO. Lava, Rau de MortaBuja « premier couple après le restaurant pêcheur, petits ronciers ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 2 jeunes observés le 01/07/20.

12/04/21, COUPLE N° 39

2021, APPIETTO. Lava, Rau de MortaBuja « premier couple après le restaurantpêcheur (à gauche en descendant), petits ronciers ».

Statut de reproduction : Certain(nid situé dans un buisson de lentisque très dense de 1,20m, à 25m du petit roncier d'1,80m utilisé en 2020.)

Envol de 3 jeunes observés le 02/07/21.

TERRITOIRE N°14. (Site difficile à voir de la route).

17/04/20, APPIETTO. Lava, APPIETTO. Lava, sous la côte 202 « virage avant le pont Ambicor ».

Statut de reproduction : Probable. Échec couvaison.

29/04/21, COUPLE N°40

2021, APPIETTO. Lava, sous la côte 202 « virage avant le pont Ambicor ». Le couple s'est déplacé à 250m du nid en échec de 2020, entre les côte 149 et 125 (Côtes cartes janvier 2019) hors de vue de la route.

Statut de reproduction : Certain (*le nid n'a pas été localisé avec précision, hors de vue de la route, seul le territoire est localisé.*)

Envol de 3 jeunes observés le 19/07/21

TERRITOIRE N°24.

16/06/20, APPIETTO. Lava, Valdarone, « les genets entre l'aulnaie, les bâtis agricoles et contre le couple N°3 ».

Statut de reproduction : Certain.

Nourrissages d'1 jeune dans le nid visible, le 15/07/20. Proche envol.

19/07/21, COUPLE N°41 (*Site difficile à voir de la route.*)

2021, APPIETTO. Lava, Valdarone, « Saule entre la fin de l'aulnaie et les bâtiments agricoles et 250m après le couple N°35 du territoire N°3 ».

Installé tardivement, le couple est passé inaperçu longtemps (le couple d'à côté N°35 du territoire N° 3 est arrivé plus tôt et a pris l'arbre où ils avaient niché en 2020). Ils ont glissé de 125m plus loin, le site est caché par l'aulnaie en avant plan et une partie de la colline.

Statut de reproduction : Certain (*le nid n'a pas été localisé avec précision, hors de vue de la route, est pointé le bosquet de Saule où se déroulent les nourrissages.*)

Envol de 3 jeunes observés le 19/07/21. Territoire brûlé à 80%, incendie du 29/07/21

TERRITOIRE N°27.

16/06/20, APPIETTO. Lava, (contre le couple N°36 territoire 4) Ramanotti « Lucas » et la côte 13 de la D381, ruisseau sans nom ».

Statut de reproduction : Possible

09/04/21, COUPLE N°42

2021, APPIETTO. Lava, (contre le couple N°36 territoire 4 à un peu moins de 250m) Ramanotti « Lucas » et la côte 13 de la D381, ruisseau sans nom ».

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison (*le nid est dans un lentisque dense de 2m, à une hauteur de 1m70 environ.*)

Pas d'envol de jeune observé.

TERRITOIRE N°29.

09/07/20, APPIETTO. Lava, « près du pont côte 74, roncier, ruisseau de Pedone ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 2 jeunes observés le 09/07/20.

22/04/21, COUPLE N°43

2021, APPIETTO. Lava, « près du pont côte 72 (côtes cartes janvier 2019), roncier, ruisseau de Pedone ».

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison ou très jeunes poussins : (*nid situé dans un peuplier, à environ 7/8m de hauteur, côte 72.*)

Première ponte : vers le 10/05/21 (14-16 jours incubation), le 25/05/21 éclosion, (séjour au nid 20 jours) envol prévu 13/06/21. Echec poussins : après le 25/05/21.

Statut de reproduction : Certain, 2 jeunes à l'envol : (*nid situé dans un roncier/lentisque d'1,80m de l'autre côté de la route à 50m.*)

Deuxième ponte : vers le 12/06/21, (14-16 jours incubation) le 27/06/21, un jeune mal volant sorti du nid le 16/07/21 et un deuxième le 19/07/21.

Envol de 2 jeunes observés le 19/07/21.

TERRITOIRE N°31.

01/07/20, APPIETTO. Lava, « entre Ghiandajaet la côte 102, proche du territoire N° 29 ruisseau de Pedone ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 5 jeunes observés le 01/07/20.

16/04/21, COUPLE N°44

2021, APPIETTO. Lava, « entre Ghiandajaet la côte 101 (côtes carte janvier 2019), à 100m du nid dans le chêne de 2020).

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison ou jeunes : entre le 22/04/21 et le 10/06/21 (le nid est dans un lentisque/roncier de 2m.)

Pas d'envol de jeune observé. Le 10/06/21 retour de comportements sexuels, parades. Le 18/06/21 couple est parti du territoire.

TERRITOIRE N°32.

01/07/20, APPIETTO. Lava, « gros lentisque, entre la côte 20 du ruisseau de Monte Rossu et contre le territoire N°9 du Rau de Morta Buja ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 3 jeunes observés entre le 01/07/20 et le 09/07/20.

16/04/21, COUPLE N°45 (Site difficile à voir de la route).

2021, APPIETTO. Lava, Rau de Morta Buja « deuxième couple (à gauche en descendant) après le restaurant pêcheur, ronciers du haut ». Le couple s'est déplacé de 250m vers le haut, au-dessus du territoire N°9.

Statut de reproduction : Certain (le nid est dans un roncier de 2m de haut en bordure de territoire avec le couple du territoire N°9. Une bonne partie du territoire est hors de vue de la route.)

Envol de 3 jeunes observés le 08/07/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 46

12/04/21, COUPLE N°46 (Site difficile à voir de la route).

2021, APPIETTO. Lava, ruisseau de Monte Rossu, côte 44, « après le bosquet Lentisque/oliviers isolé sur la colline avant le champ photovoltaïque »

Statut de reproduction : Certain (le nid est dans un roncier/lentisque de 2,5m de haut. Une bonne partie du territoire est hors de vue de la route.)

Envol d'au moins 1 jeune observé le 23/06/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 47

12/04/21, COUPLE N°47 (Site difficile à voir de la route).

2021, APPIETTO. Lava, ronciers en-dessous bergerie Capruvicu « côté droit, bergerie tôles rouillées »

Statut de reproduction : Certain (le nid n'est pas visible de la route, la moitié du territoire est observable de celle-ci.)

Envol de 2 jeunes observés le 02/07/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 49

16/04/21, COUPLE N°49

2021, APPIETTO. Lava, Cavucellu (côte 41 carte janvier 2019) « enclos moutons, niches chiens, baignoire retournée »

Statut de reproduction : Certain (*le nid est dans un chêne vert isolé de 3,50m, situé à 2,80/3m dans la couronne sous la cime dense.*)

Envol de 2 jeunes observés le 28/06/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 50

16/04/21, Mâle territorialisé N° 50

2021, APPIETTO. Lava, ruisseau de Lava (côte 21 cartes janvier 2019) « côté droit, juste après le restaurant pêcheur »

Statut de reproduction : possible (*jamais vu qu'un mâle sur le territoire du 16/04/21 au 18/06/21 plus observé le 23/06/21.*)

Pas d'envol de jeune observé.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 51

17/05/21, COUPLE N°51

2021, APPIETTO. Lava, ruisseau de Lava « côté droit, avant le pont, roncier partiellement brûlé » Couple qui s'installe tardivement.

Statut de reproduction : Certain (*le nid est dans un roncier partiellement brûlé de 2,00m, situé dans la partie la plus dense sous le sommet.*)

Envol de 2 jeunes observés le 08/07/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 52

28/05/21, COUPLE N°52

2021, APPIETTO. Lava, Cardelli (côte 54 carte janvier 2019) « avant le pont, colline après le territoire N°5 du couple 37, à 250m de celui-ci. » Couple qui s'installe tardivement.

Statut de reproduction : Certain (*le nid est dans un roncier/lentisque de 2,00m, situé dans la partie la plus dense sous le sommet du roncier.*)

Envol de 2 jeunes observés le 08/07/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N° 53

10/06/21, COUPLE N°53

2021, APPIETTO. Lava, ruisseau de Lava « côté droit, après le pont, lentisque envahi de salsepareille à droite du début de la piste ». Couple qui s'installe tardivement et longtemps confondu avec le couple N°51, tellement les nids sont proches (70m) et les territoires fusionnés sans interaction pendant l'élevage des jeunes. Au contraire de l'envol où elles sont nombreuses.

Statut de reproduction : Certain (*le nid est dans un lentisque de 2,50m envahi de salsepareille, situé dans la partie la plus dense, à 2,00 en bout d'une branche latérale.*)

Envol de 3 jeunes observés le 08/07/21 (encore cachés dans le lentisque le 05/07/21).

9.5 ANNEXE 5 Tableaux du détail de la reproduction bastion Capo di Feno 2020/2021

TERRITOIRE N° 1

14/04/20, AJACCIO. Capo di Feno, « croisement plage, piste paillotte Pirate »

Statut de reproduction : Certain

Envol d'1 seul jeune observé le 20/06/20.

24/04/21, COUPLE N°56

2021, AJACCIO. Capo di Feno, « croisement plage, piste paillotte Pirate » **peu avant l'installation du couple sur le territoire, une piste est ouverte au public pour se rendre à la paillotte des Olivese (au-dessus de celle de la paillotte du Pirate, fermée). Elle servira de dépose d'une partie des déblais issus de l'élargissement de la D111b et D11b lors de l'envol des 2 jeunes disparus (le « bennage » est fortement soupçonné d'avoir facilité la prédation en éloignant les adultes lors du « bennage » des camions sur les buissons/ronciers de nourrissages post-envols).**

Première ponte : vers le 10/05/21, (14-16 jours incubation) le 25/05/21 éclosion, (séjour au nid 20 jours) envols prévu 13/06/21. Le 14/06/21, le couple attaque une corneille qui s'approche de 2 jeunes mal volants nourris à 60m du nid. Cachés dans des ronciers/genets qui disparaîtront sous les « bennages » des camions entre le 14/06 et le 21/06/21 (par la suite, plus de nourrissages des adultes).

Statut de reproduction : Certain, échec jeunes mal volants : (nid dans un roncier/lentisque de 2,80m, situé dans le lentisque à 2,00m, à une distance de 40m du nid dans le chêne vert de 2020).

Deuxième ponte : entre le 25/06/21 et 30/06/21, (14-16 jours incubation), éclosion estimée vers le 15/07/21 et envols vers le 03/08/21. Le 16/07/21 le couple nourrit dans le chêne vert de 2020, (9 nourrissages, avant le mâle, seul, est observé). Le 19/07/21 idem. Le 21/07/21 idem.

Le 22/07/21 un Epervier est observé sautillant dans les branches basses du chêne. Les adultes n'alarment pas et sautillent avec lui dans le chêne à l'abri des parties denses. Après son départ, les nourrissages reprennent. Le 24/07/21, le couple nourrit toujours. Idem le 26/07/21 (5 nourrissages en 02:00). Le 29/07/21, le couple ne fréquente plus le chêne et se nourrit pour lui-même. Le 30/07/21, le mâle est encore sur le territoire, seul, pas de nourrissage. L'Epervier est observé s'embusquant dans la haie qui surplombe la piste fermée qui va à la paillotte du Pirate.

Statut de reproduction : Certain, échec poussins estimés à environ 12 jours (nid dans le chêne vert de 3m situé dans la partie la plus dense sous le sommet à 2,80m de haut. Comme en 2020 mais situé à l'opposé dans la couronne).

Pas d'envol de jeunes observé.

TERRITOIRE N° 7

14/04/20, AJACCIO. Capo di Feno, croisement Pisinale, « Olivese, virage eucalyptus source ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 6 jeunes observés le 20/06/20.

26/04/21, COUPLE N°57

2021, AJACCIO. Capo di Feno, croisement Pisinale, « Olivese, virage eucalyptus source ».

Statut de reproduction : Certain(*le nid est dans une haie de roncier/lentisque/genet de 2,00/2,50m, situé dans la partie la plus dense du roncier sous le sommet, comme pour 2020.*)
Envol de 2 jeunes observés le 09/07/21.

TERRITOIRE N° 25

26/06/20, AJACCIO. Capo di Feno, « croisement D111b et D11b, ruisseau Saint Antoine, Favale, le couple le plus près du croisement ».

Statut de reproduction : Certain

Envol d'au moins 3 jeunes observés le 26/06/20.

26/04/21, COUPLE N°58

2021, AJACCIO. Capo di Feno, **le couple se déplace de 250m suite à l'élargissement de la D 111b qui a détruit 80% du territoire de 2020, construction d'une butte de terre pour le stockage des engins de chantiers.** « Ruisseau de Saint Antoine, haie roncier de l'autre côté de la clôture) sous la grange Olivese »

Statut de reproduction : Certain(*le nid est dans la haie de roncier 2,00/2,50m de l'autre côté de la clôture, il est situé à 1,50m sur le côté, dans la partie la plus dense du roncier.*)

Envol de 3 jeunes observés le 25/06/21.

TERRITOIRE N° 26

05/06/20, AJACCIO. Capo di Feno, au-dessus de Bausa, « croisement écuries chevaux et jardin de Pierretou ».

Statut de reproduction : Possible

26/04/21, COUPLE N°59

2021, AJACCIO. Capo di Feno, le couple s'est déplacé de 60m « Bausa, parking « champs ronciers, chevaux Pierretou, poste électrique, poirier sauvage »

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison (*le nid est dans un roncier de 2,50m, situé dans la partie la plus dense, sur le haut.*) Le 21/05/21, le mâle est seul, le 27/05/21, le mâle seul quitte le secteur nid. Parti du territoire le 03/06/21.

Pas d'envol de jeunes observé.

TERRITOIRE N° 28

11/07/20, AJACCIO. Capo di Feno, « croisement D111b et D11b, ruisseau Saint Antoine, Favale, le couple le plus près de la côte 49 ».

Statut de reproduction : Certain

Nourrissages d'1 seul jeune dans le nid, le 11/07/20. Proche envol.

31/05/21, COUPLE N°60

2021, AJACCIO. Capo di Feno, **le couple se déplace de 250m suite à l'élargissement de la D 111b qui a détruit 50% du territoire de 2020, construction d'une butte de terre pour le stockage des engins de chantiers.** Medici « entre la piste et la D 111b, ligne droite, tas de bois mort » Couple qui s'installe tardivement.

Statut de reproduction : Certain(*le nid est dans un jeune olivier de 2m entouré de lentisques et de genets.*)

Envol de 2 jeunes observés le 30/06/21.

TERRITOIRE N°30

26/06/20, AJACCIO. Capo di Feno, « entre Pisinale et la côte 41 proche de la route D111b ».

Statut de reproduction : Certain

Envol d'au moins 3 jeunes observés entre le 26/06/20 et le 03/07/20.

16/04/21, COUPLE N°61

2021, AJACCIO. Capo di Feno, le couple se déplace de 100m « sous la grange Olivese parking avion rouge, à droite champs taureaux » Couple qui s'installe tardivement (mâle seul longtemps).

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison ou très jeunes poussins (le nid est construit le 08/06/21 dans un buisson lentisque/olivier, dans le lentisque de 2,50m à une hauteur d'un peu plus de 2m.) Ponte entre le 08/06/21 et 14/06/21. Le 30/06/21 plus aucun oiseau sur le site/nid/territoire. Le mâle seul sera revu brièvement le 05/07/21 puis plus rien après.

Pas d'envol de jeunes observé.

TERRITOIRE N° 33

03/07/20, AJACCIO. Capo di Feno, « Presta di Sevani ».

Statut de reproduction : Certain

Envol de 2 jeunes observés (Bernard Recorbet) le 26/06/20. Revus le 11/07/20.

10/05/21 COUPLE N° 62

2021, AJACCIO. Capo di Feno, « Presta di Sevani ».

Statut de reproduction : Certain, échec poussins (le nid est construit au même endroit du roncier de 2,50m qui borde la clôture. Le nid est situé à 1,00m de hauteur comme en 2020.) Le 21/05/21 vu le mâle seul nourrir la femelle au nid. Nourrissages du couple aux jeunes dans le nid observé le 08/06/21. Le 14/06/21 le couple ne nourrit plus, éloigné du nid. Le 21/06 et 28/06/21 plus rien sur le territoire.

Pas d'envol de jeunes observé.

NOUVEAU TERRITOIRE N°63

08/06/21 COUPLE N° 63

2021, AJACCIO. Capo di Feno, Presa di Sevani, « Piste paillotte, Olivese, chien de berger »

Pas d'indice pour l'échec de la première ponte. Pour la deuxième ponte, c'est probablement l'éloignement temporaire du couple qui a permis aux corneilles de prendre les œufs. Entre le 12/07 et le 16/07/21, une pompe à eau électrique et une bouée ont été installées dans la retenue d'eau à 15m du pin (postes de chasse du mâle). Des traces de véhicule sont visibles près du petit relais électrique sous le pin abritant le nid.

Première ponte : entre le 22/06/21 et 25/06/21 (14-16 jours incubation) estimée le 11/07/21. Le 05/07/21 échec. Le 21/22/26/07 le mâle sera vu seul, encore sur le territoire.

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison : Le nid est dans un pin en bordure de piste à 2,50m branche latérale (côté champs).

Deuxième ponte : entre le 10/07/21 et le 12/07/21, (14-16 jours incubation), éclosion estimée vers le 27/07/21. Le 16/07/21 le nid est vide, la bourre tirée.

Statut de reproduction : Certain, échec couvaison : Le deuxième nid est dans un autre pin à 60m plus bas contre la piste. Dans le bout d'une branche latérale à 2m côté champ.

Pas d'envol de jeunes observé.

NOUVEAU TERRITOIRE N°64

08/06/21 COUPLE N° 64

2021, AJACCIO. Capo di Feno, Presa di Sevani, « Dans la haie de roncier, le long de la clôture au-dessus du territoire N° 33, couple N° 62, Presa di Sevani. Couple qui s'installe tardivement, d'abord confondu avec le couple N° 62, il niche à 100m de ce dernier, le long de la même haie de ronces.

Statut de reproduction : Certain (le nid est dans un roncier à 1,80m.)

Envol de 4 jeunes observés le 21/06/21.

NOUVEAU TERRITOIRE N°65

21/07/21 COUPLE N° 65

2021, AJACCIO. Capo di Feno, « champs, vaches de Marc Ange, sous la citerne, rau de Ficarella » Couple découvert tardivement.

Statut de reproduction : Certain (le nid ? nourrissent au moins un jeune dans un lentisque de 2,80m.)

Envol d'au moins un jeune observé le 21/07/21.

2.3/ Couples hors secteur de suivi (Grand Ajaccio) (figure 4):

LAVA COUPLES/ TERRITOIRES HORS ZONE DE SUIVI

NOUVEAU TERRITOIRE N°54

13/07/21, COUPLE N°54

2021, APPIETTO. Lava, en bout de piste Monte Sant'Agnelu, (après côte 186carte janvier 2019) « dernières bergeries »

Statut de reproduction : Certain (situation du nid ?)

Envol de 3 jeunes observés le 13/07/21.

LAVA COUPLES/ TERRITOIRES HORS ZONE DE SUIVI

NOUVEAU TERRITOIRE N°55

13/07/21, COUPLE N°55

2021, APPIETTO. Lava, à l'aplomb du Monte Sant'Agnelu, sous la piste.

Statut de reproduction : Certain (situation du nid ?)

Envol d'au moins 1 jeune observé le 13/07/21.

LAVA COUPLES/ TERRITOIRES HORS ZONE DE SUIVI

TERRITOIRE N°10.

20/05/20, APPIETTO. Lava, D 81 « sous A Faccia et la route, Alzicchiu ».

Statut de reproduction : Possible

TERRITOIRE N°10

2021

Statut de reproduction : inconnu (site non contrôlé, situé en dehors du suivi D 381.

CAPANNA VECCHIA COUPLES/ TERRITOIRES HORS ZONE DE SUIVI

TERRITOIRE N°13

26/05/20, CUTTOLI CORTICCHIATO. CapannaVecchia, « sous le (a) de Vecchia ».

Statut de reproduction : Possible

20/05/21, COUPLE N°66

2021, CUTTOLI CORTICCHIATO. CapannaVecchia, « aubépine/roncier avant la ruine, le long du chemin (côté droit en descendant).

Statut de reproduction : Probable

CAPANNA VECCHIA COUPLES/ TERRITOIRES HORS ZONE DE SUIVI

TERRITOIRE N°12

26/05/20, CUTTOLI CORTICCHIATO. CapannaVecchia, « près de la côte 85 ».

Statut de reproduction : Possible

20/05/21, COUPLE N°67

2021, CUTTOLI CORTICCHIATO. CapannaVecchia, « secteur gauche en descendant avant le dernier champ pour aller au site/nid Milan N°86/347. »

Statut de reproduction : Probable

SUARTU COUPLES/ TERRITOIRES HORS ZONE DE SUIVI

TERRITOIRE N°15

28/05/20, BASTELICCACCIA. Suartu, « ruisseau forêt, plantation figuiers ».

Statut de reproduction : Probable

28/04/21, COUPLE N°68

2021, BASTELICCACCIA. Suartu, « ruisseau forêt, plantation figuiers ».

Statut de reproduction : Probable

BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER

Projets	Nb Jours prévus	Nb Jours réalisés	Financement DREAL (40%)	Financement OEC (40%)	Financement CEN (20%)	Observations
PNA Pie grièche à tête rousse	91 j	92.91 j	29 530 €	13 423 €	10 738 €	

RÉSUMÉ

En 2021 l'inventaire des pie-grièches à tête rousse sur la Plaine Orientale, identifiée comme zone à enjeux, a débuté et permis d'attester d'une densité de population très faible avec 14 couples et 7 individus sur 40 mailles de 2kmx2km. Aucun bastion de population n'a été recensé, le secteur de Linguizzetta est celui pour lequel la plus grande densité d'individus a été recensé. La Plaine Orientale s'est révélé être une région plutôt pauvre en pie-grièche à tête rousse, contrairement à ce que l'on pouvait penser à priori. Les modifications de l'occupation du sol induit par un certain type d'agriculture et à l'urbanisation sont probablement responsable d'une diminution des effectifs dans cette région de la Corse. La prospection régionale doit être poursuivie afin de répondre à un objectif clé du PNA : la mise à jour de l'effectif en corse.

Le suivi de la reproduction sur le secteur d'Ajaccio s'est poursuivi, permettant d'augmenter les connaissances sur l'écologie de la pie-grièche en Corse notamment les relations inter-spécifiques et l'utilisation de l'espace en fonction du stade de reproduction. Sur Ajaccio et les zones bastions, il a été constaté une reproduction tardive par rapport à 2021 et plusieurs secondes pontes ont été observées amenant certains envols de jeunes à la fin du mois de juillet. Le bastion de Lava semble être en expansion avec quasiment le double des effectifs recensés entre 2020 et 2021 et 41 jeunes à l'envol. Le bastion de Capo di Feno bien qu'ayant 4 couples de plus, dispose d'un nombre de jeune à l'envol ayant diminué de quatre individus. Le suivi de la dynamique de population d'Ajaccio doit donc être maintenu afin de clarifier ces variations inter-annuelles.

Le travail d'animation sur les bonnes pratiques de gestion des habitats favorables, ainsi que l'intégration de la pie-grièche à tête rousse dans les documents d'aménagements du territoire sont primordiaux et ont été initiées en 2020. Le CEN Corse en tant qu'animateur veillera à une meilleure diffusion des informations nécessaires à l'implication de la protection de la pie-grièche à tête rousse par les communes et acteurs de l'aménagement du territoire

Quelques actions de sensibilisation, grand public et scolaire, ont été réalisées sur différents événements qui ont lieu sur toute la Corse (fête de la science, fête de la nature, etc.). L'ensemble des actions de sensibilisation, d'information menées en 2021 dans le cadre du PNA pie-grièche à tête rousse aura permis de sensibiliser 299 personnes comprenant pour le grand public 55 personnes, 295 scolaires et 20 enseignants/accompagnants en milieu scolaire. Complétées par des actions de communication, le porter à connaissance dans le cadre d'événements et sur les réseaux sociaux a été effectué a minima mais il est nécessaire d'augmenter le financement de ces actions et de créer des outils de communication pour cette espèce discrète peu connue du grand public.